

URGENCES

DOSSIER :
LA PRÉCARITÉ
COMME SYSTÈME
P. 14-21

- **Météo, un été... ordinaire p. 4-5**
- **Élections professionnelles : pourquoi voter p. 6-7**
- **Avortement : l'enjeu de la maîtrise du corps des femmes p. 32-33**

Aux J3E, politique et crustacés...

Les Journées d'études de l'École émancipée (J3E) sont un moment de partage apprécié où alternent temps de débat et intermèdes plus festifs. Pour la deuxième année consécutive, elles se sont déroulées à Préfailles (44) du 8 au 11 juillet et ont rassemblé plus d'une centaine de personnes.



1



2



3



4



5



6

PHOTOS : EE

Claire Bornais et Arnaud Malaisé ont ouvert les débats par un tableau de la situation politique et sociale. Après un cycle électoral qui a donné des succès à la droite et à l'extrême droite, nous nous sommes interrogés sur les crises en cours, sur les voies d'une recomposition du syndicalisme de luttes et de transformation sociale et sur son rapport au politique.

Un débat sur les retraites a permis à Nadine Castioni de rappeler les principes de ce conquis social et d'interroger la défense du *statu quo* alors que le système a été dénaturé par d'innombrables contre-réformes. Le projet du gouvernement de reporter l'âge légal impose de travailler à l'activation de cadres unitaires pour impulser les luttes et imposer un autre modèle de redistribution des richesses.

Le 3^e débat, introduit par Amandine Cormier, Ingrid Darroman, Amélie de Schepper, Marie-Cécile Perillat et Céline Sierra a questionné le renouvellement du mouvement féministe qui est parvenu à mettre dans le débat public la question des féminicides. Il est aussi traversé par de nouvelles lignes de fracture. Des clivages existent autour des questions de la prostitution ou de la place des femmes transgenres et opposent mouvements de jeunesse et organisations plus traditionnelles.

Antoine Vigot a retracé le cycle de crises qui ont affecté les peuples depuis la crise financière de 2008 jusqu'à la crise climatique et la guerre en Ukraine. Elles nous obligent à revisiter et à actualiser notre internationalisme et notre antimilitarisme. Quelques axes prioritaires se dessinent : les mobilisations pour la paix et contre la militarisation en cours, la solidarité avec les migrant-es et la lutte contre les différences de traitements qui leur sont réservés.

Jean-Paul Gautier a dressé un tableau exhaustif de la nébuleuse d'extrême droite qui se renforce d'élection en élection et dénonce l'effacement

des digues durant le quinquennat Macron. Le débat a interrogé les manières de résister concrètement à cet essor de l'extrême droite.

Robert Hirsch a présenté son dernier livre sur les juif-ves et la gauche qui retrace l'histoire de la détermination variable de la gauche à s'engager dans la lutte contre l'antisémitisme, en hausse ces dernières décennies.

Le dernier jour, Julien Rivoire et Vincent Gay ont présenté un état des lieux des combats pour une réelle bifurcation écologique et une analyse de la contribution spécifique du syndicalisme. Il lui incombe de nourrir d'autres imaginaires en plus de la sobriété et de participer activement aux cadres collectifs d'élaboration pour que les travailleur-euses ne soient pas les « oublié-es » de la transition écologique, et de mobilisation comme l'alliance écologique et sociale « *Plus Jamais ça* ».

Enfin, comme chaque année, l'Association des ami-es de École émancipée a tenu son Assemblée générale statutaire. L'équipe responsable actuelle entame sa dernière année de mandat avant le passage de relais à un autre GD en 2023. Elle projette d'organiser les prochaines journées d'études à Préfailles avec toujours des débats, des apéros huîtres et une garde d'enfants. ●

L'ÉQUIPE RESPONSABLE (44)

1. Les J3E c'est aussi une soirée festive au cours de laquelle nous avons dansé et chanté tout le répertoire des chants révolutionnaires.
2. Les apéros-huîtres comptent parmi les moments forts des J3E de Préfailles.
3. Débat sur l'écologie avec Julien Rivoire, Vincent Gay et Céline Sierra.
4. Débat sur le féminisme avec Emmanuelle Gross, Amélie de Schepper, Céline Sierra, Amandine Cormier et Marie-Cécile Périllat.
5. La librairie.
6. Vote à l'AG statutaire des Ami-es de l'École émancipée.

ABONNEZ-VOUS, RÉABONNEZ-VOUS :

- > Abonnement individuel et structure syndicale : 33 €.
- > Abonnement tarif réduit (revenus inférieurs à 1800 euros) : 22 €.
- > Abonnement de soutien : 55 € ou plus...
- > Abonnements multiples : ajouter 11 € par exemplaire supplémentaire.

JE M'ABONNE POUR :

- un an
- deux ans (multiplier par 2 le montant de l'abonnement)



VOUS POUVEZ PAYER VOTRE ABONNEMENT :

- ➔ par carte bancaire sur le site de l'ÉE <http://www.ecoleemancipee.org>
- ➔ par chèque à l'ordre de : l'École Émancipée c/o Nicolas Walczak, 25 A rue de Lepinseck 57600 Forbach

Par renouvellement automatique SUR LE SITE !

DIRECTEUR DE PUBLICATION :

Nicolas BENIES, 29, rue Bellevue 14000 CAEN

ÉQUIPE DE RÉDACTION : Dominique ANGELINI, Claire BORNAIS, Antoine CHAUVEL, Mary DAVID, Bernard DESWARTE, Adrien MARTINEZ, Véronique PONVERT, Sophie ZAFARI, Laurent ZAPPI

COMPOSITION ET MISE EN PAGE : École Émancipée

CONCEPTION GRAPHIQUE : Eric MONTELLO

IMPRESSION : L'IMPRIME

20-22, rue des Frères Lumière. 93220 Neuilly-sur-Marne.

L'École Émancipée, tendance de la FSU, a aussi un site : www.ecoleemancipee.org

Tribune libre, notre revue est ouverte à des débats. Nous utilisons l'écriture inclusive, sans obligation pour des contributeurs-trices extérieur-es.

Vos réactions, vos suggestions d'articles sont à envoyer à Bernard Deswarte, e-mail : bernard.deswarte@gmail.com

Pour paraître dans le prochain numéro, les articles doivent être envoyés avant le 5 novembre 2022.

Le n° 96 de juillet-août 2022 a été tiré à 1400 exemplaires.

PHOTO DE COUVERTURE : BELIMAGE

SOMMAIRE

p. 2 : Aux J3E, politique et crustacés...

p. 3 : Édito

SOCIÉTÉ

p. 4 et 5 : Météo, un été... ordinaire

SYNDICALISME

p. 6 et 7 : Élections professionnelles 2022 : pourquoi voter

p. 8 et 9 : La CGT face à son avenir

p. 10 et 11 : Actualité et utilité d'un syndicalisme unifié

p. 12 et 13 : Congrès de la FSU-SNUipp : un profil offensif

DOSSIER : p. 14 à 21

LA PRÉCARITÉ COMME SYSTÈME



ÉDUCATION

p. 22 et 23 : Évaluation des écoles et établissements : machine de guerre managériale

p. 24 : Une rentrée scolaire dans la continuité libérale

INTERNATIONAL

p. 25 : Mobilisations massives en Grande-Bretagne

p. 26 et 27 : L'Otan sur le devant de la scène

p. 28 et 29 : Équateur : mobilisation exemplaire, victoire en demi-teinte

p. 30 et 31 : Biden : les demi-mesures d'un demi-mandat

FÉMINISME

p. 32 et 33 : Avortement : l'enjeu de la maîtrise du corps des femmes

CULTURE

p. 34 et 35 : Saga judéo-algérienne ; Retours sur les pirates de l'air ; Le polar croate de Jurica Pavići ; Portrait d'une firme néo-libérale sous Reagan ;

« Espionnage », une nouvelle collection noire

p. 36 : Rentrée sociale inédite sous double urgence

Faire face

La période actuelle est bien différente de la rentrée qui avait suivi l'accession au pouvoir de Macron en 2017. Le gouvernement a beau faire comme si de rien n'était en égrenant les priorités, chantiers et autres réformes à venir, ne pas avoir de majorité à l'Assemblée nationale le fragilise.

Pour contourner cette difficulté, il recycle deux techniques : le 49-3, dont l'utilisation est évoquée avant même la reprise des travaux du Parlement et le débat citoyen ! Après la convention citoyenne pour le climat (dont on se rappelle la non prise en compte) et les cahiers de doléances rédigés suite à la crise des gilets jaunes (rangés au fond d'un placard), le lancement du conseil national de la refondation a fait pschitt et une consultation en ligne est annoncée. Il n'y a rien à en attendre, ces débats ne sont qu'illusion et démagogie d'un pouvoir autoritaire qui décrédibilise le rôle du Parlement.

Une rentrée difficile aussi pour les salarié-es, étudiant-es, privé-es d'emploi, retraité-es avec une inflation qui, mois après mois, n'en finit plus de grimper. L'augmentation du coût des énergies, des loyers, des produits du quotidien rend les fins de mois de plus en plus compliquées.

Cette tension remet en lumière la question de la répartition des richesses entre capital et travail. Comment accepter plus longtemps que les actionnaires bénéficient d'une augmentation 32,7 % de leurs dividendes (soit 44,3 milliards d'euros versés par les entreprises françaises au 2ème trimestre 2022) tandis que les salarié-es doivent se contenter de 2,5 à 3,5 % de plus selon les négociations de branches...

Cette situation, intenable socialement, a poussé le gouvernement à faire voter une loi « pouvoir d'achat ». Pas de mesures significatives au programme. Le Smic à 1500 euros net ou la taxation des superprofits ont été recalés, le gouvernement préférant appeler les patrons à augmenter les salaires... Et les coups de pouce accordés pour l'énergie ou l'alimentaire cachent des mesures anti-sociales. C'est le cas par exemple de la monétisation des RTT qui, sous couvert de rendre du pouvoir d'achat, amorce la fin des 35 h et, du fait de défiscalisation et désocialisation, assèche les ressources de l'État et de la Sécurité sociale.

Les urgences s'accumulent : salaires, inaction climatique du gouvernement malgré un été qui a rendu visible les conséquences du changement climatique, nouvelle réforme de l'assurance chômage alors qu'aucun bilan n'a été fait de la précédente réforme, entrée en vigueur il y a moins d'un an... À cela s'ajoute la volonté de passage en force sur une réforme des retraites. Tout nouveau recul de l'âge de départ ou allongement de la durée d'assurance est inacceptable, d'autant que le rapport du COR n'en démontre pas la nécessité.

Dans un tel contexte, faire reculer le gouvernement est essentiel et passe par la mobilisation de toutes et tous dans la rue. Le 29 septembre est la première étape de cette mobilisation longue que nous devons construire. ●

ÉMILIE MOREAU

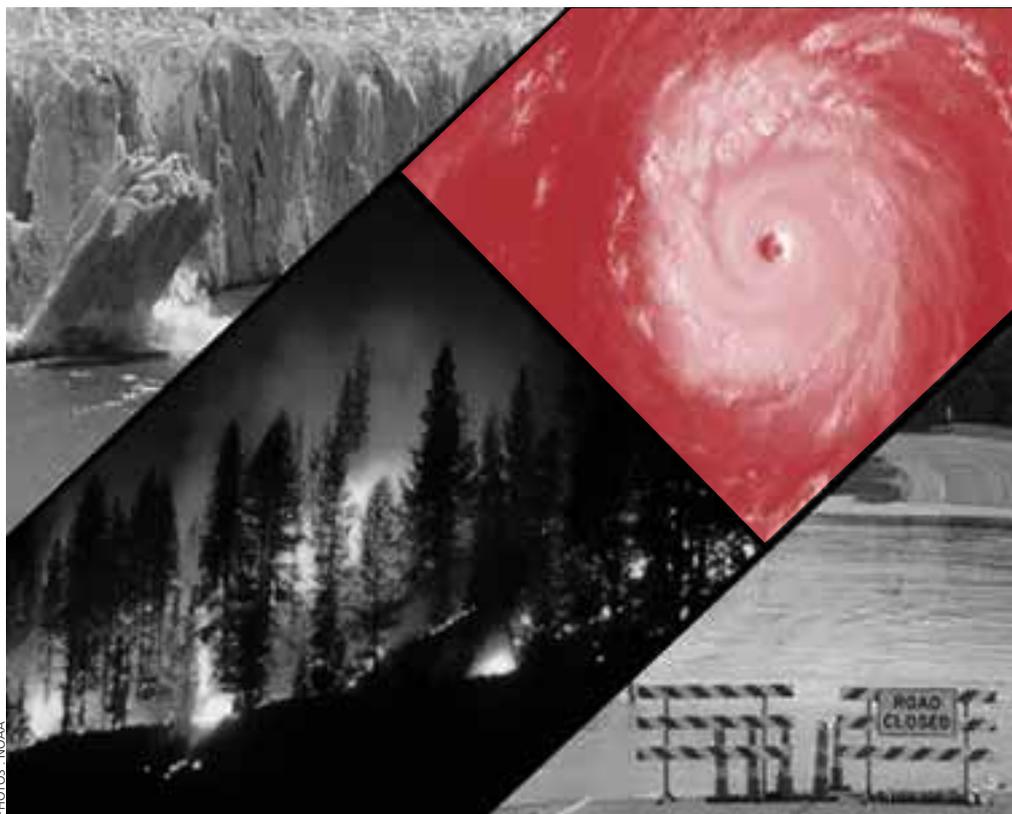
Canicule, sécheresse, incendies... les phénomènes climatiques catastrophiques s'accroissent. Pour en pallier les conséquences, des mesures d'adaptation devront être prises : pour cela, les mobilisations sont indispensables.

Au printemps dernier, la menace de la sécheresse a plané dans toute l'Europe, puis s'est abattue sur le continent durant tout l'été. Épisodes caniculaires, problèmes d'approvisionnement en eau, incendies géants ont constitué le quotidien estival. En France, plus d'une centaine de communes ont été privées d'eau potable en août, 93 départements ont dû faire face à des restrictions d'eau et 62 ont connu une situation de « crise », selon les données du ministère de la Transition écologique. Le mois de juillet a été le deuxième mois le plus sec jamais enregistré en France, avec un déficit de précipitations d'environ 84 % par rapport aux normales de la période 1991-2020. Cette situation ne se limite pas à la France, tout le continent est touché, en particulier autour du bassin méditerranéen. Et on a pu voir des images qu'on pensait réservées à des pays pauvres, comme des camions acheminant de l'eau potable dans certains villages. Le bilan des incendies est également particulièrement marquant : 622 km² partis en fumée entre janvier et août 2022, environ 6 fois la surface de Paris, et plus de 7,5 fois la moyenne annuelle des quinze années précédentes, avec des mégafeux comme en Australie ou aux États-Unis, désignés ainsi à cause de leur vitesse de propagation, leur durée et la surface brûlée. Il y a fort à parier que la sécheresse estivale sera suivie à l'automne de gros orages et de pluies diluviennes, qui ne seront même pas utiles pour réalimenter les nappes phréatiques. En effet, les pluies violentes ne s'infiltreront pas ou peu dans les sols, d'autant plus dans les zones bétonnées. Elles ruissellent et repartent vers la mer, emportant au passage les polluants croisés en chemin.

Une tendance lourde

De nombreux commentaires ont mis l'accent sur le caractère exceptionnel de cet été, les comparaisons n'ont pas manqué

Météo, un été... or



avec 2003, 1976..., comme si la situation estivale ne s'inscrivait pas dans une tendance lourde, qui voit s'accroître les phénomènes climatiques catastrophiques (sécheresses et inondations en particulier), comme si de telles situations n'avaient pas déjà parcouru les autres continents les années précédentes. Il suffit pourtant de se reporter au dernier rapport du Giec qui note que « la conjonction de vague de chaleur et de sécheresse a probablement augmenté », que « cette tendance va continuer » ; l'Europe va devoir faire face à une augmentation des inondations pluviales dans le Nord-Est du continent, à une réduction des précipitations et une augmentation des sécheresses dans le Sud-Est. Mais ce qui était encore jusqu'à peu des prévisions à court ou moyen terme constitue désormais l'actualité. Le Giec souligne également le cercle vicieux entre le cycle de l'eau et le cycle du carbone. La photosynthèse se réduit lors des sécheresses, entraînant des rejets croissants de carbone.

À l'échelle du globe, la situation est encore plus catastrophique. Selon un rapport de l'ONU publié en mai dernier, en 2022, « plus de 2,3 milliards de personnes seront confrontées au stress hydrique et près de 160 millions d'enfants sont exposés à des sécheresses graves et prolongées » ; la collecte de l'eau « pèse de manière disproportionnée sur les femmes (72 %) et les filles (9 %), qui,

dans certains cas, dépensent jusqu'à 40 % de leur apport calorifique pour transporter l'eau ». Les projections vont dans le même sens, puisque d'ici 2050, les sécheresses pourraient toucher plus des trois quarts de la population mondiale et jusqu'à 216 millions de personnes pourraient être contraintes de migrer.

Des conséquences en chaîne

Les effets sur l'agriculture sont bien entendu les plus directs, mais d'autres conséquences moins attendues sont apparues cet été, en particulier concernant l'énergie. Déjà devenu critique à cause de la guerre en Ukraine, l'approvisionnement en énergie a été rendu d'autant plus compliqué par la baisse du niveau des eaux des fleuves, empêchant par exemple le transport de charbon sur le Rhin ; surtout, la production hydroélectrique (13 % de l'électricité en Europe) s'est effondrée, provoquant une hausse massive et rapide du prix de l'électricité. Le nucléaire n'est pas épargné, puisque les centrales consomment énormément d'eau pour refroidir leurs réacteurs ; EDF a dû réduire sa production nucléaire, malgré les dérogations accordées jusqu'à mi-septembre autorisant les entreprises à rejeter leurs eaux de refroidissement, alors que ces rejets ne doivent pas, en temps normal, entraîner une forte hausse de la température des eaux.

dinaire



Ce qui s'est passé cet été n'a rien d'exceptionnel. La conjonction d'un climat toujours plus dérégulé, de politiques énergétiques très éloignées de la sobriété évoquée par Macron, d'usages de l'eau marqués par l'agro-industrie et le gaspillage, d'aménagements du territoire qui accentuent les conséquences des phénomènes météorologiques... conduisent à la situation actuelle. Dès lors, il ne s'agit plus seulement de mettre en œuvre des politiques climatiques à la hauteur, mais aussi d'envisager les mesures d'adaptation, en matière de soin des personnes et des écosystèmes, de gestion de l'eau, de transformation des espaces de vie et de travail, de politiques énergétiques...

Des mesures d'adaptation

Comme l'explique l'hydrologue Emma Haziza, pour reconstituer le cycle de l'eau et les nappes phréatiques, la seule solution, c'est de laisser pénétrer l'eau dans les sols, et non pas de la prélever. Or, les politiques agricoles aussi bien que les privilèges accordés au groupes sociaux les plus riches montrent bien que le gouvernement fait le choix contraire. Celui-ci soutient par exemple les agriculteur·trices intensif·ves qui veulent implanter des mégabassines contre lesquelles bataillent la Confédération paysanne et le collectif *Bassines non merci*, aux

côtés d'autres syndicats et associations. Le principe de ces mégabassines est simple : creuser d'immenses retenues d'eau, pomper pendant l'hiver l'eau des nappes phréatiques, les retenir jusqu'à l'été pour alimenter les grandes cultures, de maïs essentiellement. Modèle d'une agriculture intensive et de choix de production complètement antinomiques avec la situation climatique présente – le maïs est une plante sans racines profondes, qui ne peut être alimentée en eau qu'en surface, d'où la nécessité d'irriguer, et qui doit être arrosée dans les périodes les plus sèches –, ces retenues d'eau géantes sont également la marque d'une appropriation de l'eau. Elles profitent en effet à quelques gros produc-

teur·trices, empêchant les plus petit·es paysan·nes, souvent défenseur·es d'un modèle plus respectueux des écosystèmes, d'utiliser ce bien commun qu'est, ou que devrait être, l'eau. Il s'agit là encore d'une préconisation du Giec qui souligne que « le maintien du statut de l'eau comme bien public

« Plus de 2,3 milliards de personnes seront confrontées au stress hydrique et près de 160 millions d'enfants sont exposés à des sécheresses graves et prolongées » ; la collecte de l'eau « pèse de manière disproportionnée sur les femmes (72 %) et les filles (9 %), qui, dans certains cas, dépensent jusqu'à 40 % de leur apport calorifique pour transporter l'eau ».
Rapport de l'ONU 2022

est au cœur des questions d'équité ». En tirer les conséquences, c'est mettre fin à l'accaparement de l'eau par l'agriculture productiviste et les grands groupes industriels. Les rencontres de collectifs de défense de l'eau qui se sont tenues à l'occasion des rassemblements contre les mégabassines ont en effet montré que l'accaparement de l'eau n'était pas seulement le fait de l'agro-business mais concernait aussi les entreprises d'eau en bouteille ou l'industrie touristique (en montagne notamment). Il s'agit également de modifier en profondeur l'aménagement du territoire, contre la bétonisation des sols, l'imperméabilisation et la destruction des zones humides. Et bien entendu de transformer les pratiques agricoles et les cultures par des productions moins consommatrices en eau (techniques d'arrosage, choix des plantes, diminution de la production de viande...).

Mobiliser pour l'accès aux ressources

Un autre volet touche à la justice sociale quant à l'accès aux ressources. Les actions menées cet été contre les golfs ont eu la vertu de montrer les inégalités et les gaspillages en matière d'usages de l'eau. L'objectif de préservation des *greens*, issu d'un accord de 2019 entre le ministère de la Transition écologique et la Fédération française de golf, a permis d'obtenir de nombreuses dérogations délivrées par les préfets, qui peuvent être à l'écoute des propriétaires de golfs, alors que leur consommation en eau est évaluée, selon les estimations, entre 29 millions de m³ (étude de la Fédération française de golf en 2010) et 36 millions, l'équivalent d'une ville de 500 000 habitant·es (rapport sénatorial de 2002). Face à de tels abus, il est temps de repenser les tarifications et les interdictions de certains usages, envisager la gratuité des services de base et punir les gaspillages et les excès.

Les mouvements sociaux et syndicaux ont un rôle essentiel à jouer pour formuler des perspectives de mobilisations autour de ces enjeux, sans attendre la prochaine canicule. En octobre, dans le sud des Deux-Sèvres aura lieu une nouvelle série d'actions pour empêcher l'installation des mégabassines. Ce sera aussi l'occasion de tirer un bilan d'étape des convergences autour de la défense de l'eau qui se nouent depuis plusieurs mois. ●

VINCENT GAY

Élections professionnelles 2022 : pourquoi

Les élections professionnelles de décembre 2022 seront une des dernières étapes de l'entrée en vigueur du nouveau cadre législatif et réglementaire lié à la loi de transformation de la fonction publique d'août 2019. Cette dernière a, dans la perspective néolibérale d'une gestion « à la tête du client » supposée plus performante que la gestion collective des agent-es, considérablement affaibli le rôle de certaines instances dites de « dialogue social » dans la fonction publique. Dans ces conditions, quel est encore le sens d'un vote aux élections professionnelles ? Faut-il vraiment voter pour définir la composition d'instances dont les avis sont de plus en plus souvent allègrement méprisés par l'administration ?



PHOTOS : D. R.

Les taux de participation aux élections professionnelles dans la fonction publique étaient déjà globalement à la baisse depuis plusieurs scrutins (- 4,7 points entre 2011 et 2018), en particulier là où les contractuel-es sont nombreux, et là où le vote électronique a été imposé (comme dans l'Éducation nationale, secteur de test). En 2018, moins d'un-e agent-e sur deux a voté en moyenne (49,8 %). L'augmentation du recours aux contractuel-es et la généralisation du vote électronique à toute la fonction publique d'État créeront donc vraisemblablement des difficultés supplémentaires à surmonter pour inverser la tendance à l'abstention⁽¹⁾.

Pour inciter les collègues à faire l'effort de voter, un des éléments à mettre en avant est probablement le fait que l'information sur la représentativité d'une organisation syndicale reste une donnée importante pour les dirigeant-es du pays, afin de se faire une idée de l'adhésion des salarié-es aux revendications que porte

l'organisation. Cela peut donc entraîner une écoute différente, en fonction du score, mais aussi du taux de participation : si seulement 1 % des agent-es votaient, quel serait le poids de la parole des représentant-es syndicaux d'une organisation faisant 50 % des voix, c'est-à-dire n'ayant pu mobiliser que 0,5 % des agents pour le vote ? La question ne se pose pas de la même manière si le taux de participation est très fort, comme c'est le cas dans la police, par exemple (81,9 % en 2018).

Moyens syndicaux

Notons également qu'une ordonnance de février 2021 a introduit la notion de négociation dans la fonction publique, à laquelle ne peuvent participer que des organisations syndicales représentatives (c'est-à-dire ayant au moins un siège au comité social au niveau duquel se mène la négociation : interministériel, ministériel, établissement public, collectivité territoriale, etc.). Les négociations sont censées aboutir à des accords applicables au niveau considéré, qui peuvent concerner un grand nombre de sujets. Même si la FSU s'est opposée à cette ordonnance, destructrice des statuts généraux des agent-es par multiplication des adaptations locales « négociées », conformément à la vision néolibérale de l'équipe

Macron, il n'est évidemment pas dans l'intérêt des collègues que des « négociations » portant sur le travail ou les rémunérations soient menées par des organisations affaiblies par une faible participation au vote.

Pour les agent-es, il est donc toujours important de participer au vote, même si leur premier réflexe est souvent de dire qu'il y a trop d'organisations syndicales en France et qu'il est difficile de s'y retrouver. On peut néanmoins répondre à cela que les pays où il n'y a qu'un seul syndicat ne sont généralement pas considérés comme des régimes démocratiques... et que les droits des travailleur-es (ainsi que leurs salaires) y sont des plus réduits !

La démocratie a un prix, dans lequel figure la nécessité de mesurer régulièrement les poids des forces en présence, y compris au sein du monde du travail. Bien sûr, aucun système n'est parfait, et un vote tous les quatre ans ne suffit évidemment pas à assurer une réelle démocratie sociale telle que revendiquée par la FSU avec, par exemple, des instances ayant des avis contraignants plutôt que seulement consultatifs. Le poids des organisations syndicales se mesure aussi à leur capacité de mobilisation sur le terrain, qui donne le rapport de force essentiel pour les discussions dans les instances. Mais l'un ne va pas sans l'autre : même avec un rapport de force issu d'une forte mobilisation, sans relais dans les instances prévues à cet effet, il est plus compliqué de faire passer les messages et d'avoir voix au chapitre sur les dispositions qui y seront ensuite discutées.



Quoi voter

Par ailleurs, en dehors de permettre le calcul du nombre de places dans les instances dites de « dialogue social », à tous les niveaux, les résultats de ces élections donnent la clef de répartition des moyens syndicaux que la loi assure aux organisations syndicales. Il ne s'agit pas d'une manne financière dont les syndicats feraient mauvais usage, comme le croient encore trop de collègues influencés par les discours antisyndicaux, mais bel et bien de temps pour la défense concrète et quotidienne des collègues, collective et individuelle : veille réglementaire et diffusion d'informations, accompagnement individualisé des collègues en difficulté, etc. Ce temps disponible est fortement lié à la capacité concrète des syndicats à défendre les personnels. Et ces moyens syndicaux sont, comme les sièges dans les instances, répartis essentiellement en fonction des résultats obtenus aux élections pour les Comités sociaux (CS), indépendamment du taux de participation. Il s'agit donc de faire en sorte que les syndicats combattifs s'en voient attribuer suffisamment pour pouvoir mener les épuisants combats quotidiens. Cela passe donc par une participation forte et un vote pour ces syndicats, au premier rang desquels la FSU, bien sûr... Faute de quoi, si seules des organisations « très conciliantes » et peu actives en bénéficient, l'information et la défense des collègues risquent fort d'être inexistantes !

Démarches unitaires aux élections professionnelles

L'un des objectifs de la loi de juillet 2010 issue des accords de Bercy sur la rénovation du dialogue social était la simplification du paysage syndical en France. Les organisations n'atteignant pas le score minimal de représentativité étaient supposées mécaniquement disparaître ou fusionner avec des plus grosses. Force est de constater que cela n'a pas été vraiment le cas et que les dispositions en vigueur ne facilitent pas le rapprochement syndical en période d'élections professionnelles.

De fait, les modalités de mesure de la représentativité syndicale uniquement au travers des résultats aux élections professionnelles créent une mise en concurrence des organisations syndicales dans la fonction publique, puisque les moyens syndicaux attribués ensuite dépendent directement de ces résultats (une partie sur la base du nombre de voix recueillies, l'autre sur la base des scores obtenus).

Cela constitue un réel obstacle au dépôt de listes intersyndicales, pourtant

réglementairement possible, à condition d'indiquer au moment du dépôt de la liste une clé de répartition des voix obtenues entre les différentes organisations. Sa définition suppose donc une très bonne entente préalable entre les organisations faisant liste commune.

Malgré le mandat de rapprochement syndical, porté de longue date par la FSU, et les évolutions observées à l'automne 2021 dans les mandats de Solidaires et de l'UFSE-CGT (cf. les numéros précédents), force est de constater que les prémisses d'un rapprochement que nous appelons de nos vœux en vue de la construction d'un nouvel outil syndical ne se manifestent pas vraiment par des listes communes dans la fonction publique entre ces trois organisations. Rien ne garantit en effet aux syndicats qui font liste commune

ralement le fait d'organisations très minoritaires à ces niveaux, cherchant à gagner une représentativité (ou à ne pas la perdre complètement). Une organisation ayant déjà un fort poids dans son secteur a en effet généralement peu à gagner à la présentation d'une liste avec d'autres organisations pesant bien moins. Une démarche de liste commune suppose donc une réelle volonté de travail unitaire dans la durée, basée sur des convictions partagées. Cela commence à exister, heureusement, et cela constitue donc des signes positifs en vue d'un éventuel rapprochement des organisations de lutte et de transformation sociale.

On peut citer en exemple le cas notable des listes communes CGT-FSU-Solidaires qui seront présentées au ministère de l'Agriculture (où la FSU est très majoritaire), y



que le résultat commun sera au moins égal voire supérieur à l'addition des résultats respectifs précédemment obtenus par chacun. L'argument souvent entendu sur le terrain est même que les électeur-trices potentielles de l'une ou l'autre des organisations pourraient être rebutées par la présence sur la même liste d'une autre organisation qu'ils n'apprécient pas, et que cela affaiblirait donc globalement le score commun possible. Difficile de surmonter cette crainte, faute de pouvoir rejouer la partie avec des listes séparées si jamais le résultat des listes communes s'avère insatisfaisant.

Sur les listes communes

Néanmoins, là où une réelle volonté existe, des démarches ont été entreprises en ce sens, y compris aux niveaux ministériels, et certaines ont pu aboutir, à divers niveaux. Elles ne réunissent parfois que FSU et Solidaires, ou CGT et Solidaires, plus rarement FSU et CGT, et sont alors géné-

compris au CS ministériel, ainsi qu'au ministère des Affaires étrangères.

Ces exemples, ainsi que les débats au dernier congrès national et les discussions préalables à des listes communes qui n'ont pas abouti, amènent à penser que le travail commun habituel sur le terrain est un préalable incontournable pour passer à des listes communes, comme il l'est aussi pour la création d'un nouvel outil syndical. Il s'agit d'abord de lever les barrières mentales qui se sont créées au fil du temps dans les équipes militantes... Et si celles-ci sont levées, il sera aussi plus facile de passer à la construction d'un nouvel outil syndical, rendant la question des listes communes sans objet. ●

CLAIRE BORNAIS

1) Après des années de vifs débats internes en congrès sur le sujet du vote électronique aux élections professionnelles, la revendication de la FSU d'un retour au vote papier à l'urne a été adoptée au congrès de Metz.

La CGT face à son av

Très régulièrement, des articles de presse font état des tensions dans la CGT, confédération historique du syndicalisme en France. Le chemin ne sera pas facile jusqu'au 53^e congrès du 27 au 31 mars 2023 à Clermont-Ferrand. Les questions en débat s'accumulent jusqu'à dresser une liste impressionnante. Il s'agit certes des problèmes posés à la CGT, mais à bien des égards, ils reflètent ceux du mouvement syndical en entier.

A

la sortie du précédent congrès en 2019, nous écrivions dans *Syndicollectif.fr* : « le congrès est fini, mais... rien n'est résolu, le débat va continuer ». Cette « prévision » s'est vérifiée. Aucune des questions posées n'a trouvé de réponse « consensuelle », même si les documents ont été adoptés.

Depuis la tumultueuse succession de Bernard Thibault, qui avait abouti au fiasco du mandat écourté de Thierry Le Paon, le congrès de Marseille en 2016 avait officialisé Philippe Martinez comme secrétaire général. Le congrès de 2019 relevait donc davantage de sa responsabilité propre. Mais la direction confédérale ne s'était pas totalement impliquée. Depuis Bernard Thibault, il n'y a plus de maîtrise collective pour réguler dans un cadre démocratique les problèmes posés.

Ainsi à Dijon, le document d'orientation posait d'emblée (c'était déjà le cas au congrès précédent) la question du rapport au « travail » comme « porte d'entrée » pour un syndicalisme à la hauteur des temps présents. D'ailleurs, le secteur « santé-travail » confédéral participait au Collectif Travail et Démocratie, mis en place avec des chercheurs, des associations, des Scop (par exemple la Coopaname), avec des syndicalistes FSU et Solidaires. Mais personne n'a « animé » le congrès dans ce sens, et donc les congressistes n'en ont pas parlé sous l'angle escompté : adopter une « démarche » où les travailleurs et les travailleuses reprennent le contrôle du travail

« concret », dans le détail, et en déduisent un fil conducteur revendicatif.

Industrie et bifurcation écologique

De même, la question écologique était posée, et plusieurs interventions ont révélé une attente. Idem à propos des exigences féministes, fortement mises en avant, incluant les effets de *Metoo* dans l'organisation. Le congrès de 2019 a cependant évité un recul potentiellement catastrophique, au cas où l'offensive des courants sectaires pour abandonner la notion du « syndicalisme rassemblé » aurait recueilli une majorité. En effet, aucune mise à jour n'est apparue pour actualiser cette formule de Louis Viannet datant de 1993. Un accident de congrès était tout à fait possible. Et le congrès a réussi le tour de force de parler beaucoup des *Gilets jaunes* (y compris dans l'introduction de Philippe Martinez), mais aucune mention n'apparaît dans le document adopté ! Alors que ce mouvement social a percuté la société et qu'il continue à hanter tous les commentaires.

Mais les questions laissées en suspens au congrès se sont très vite invitées dans les mois suivants.

L'exigence du « *plus jamais ça* », suscitée par la pandémie, a déclenché une pratique totalement nouvelle, dépassant la stricte application des mandats de congrès. Sur deux plans : d'une part, sur l'audace écologiste, la direction confédérale explique, contre ses détracteurs, qu'elle ne fait

qu'appliquer le congrès de Dijon. La lecture des 34 propositions du Collectif *Plus jamais ça* montre qu'elles vont beaucoup plus loin (sur le nucléaire notamment). Mais le dépassement des mandats est également évident sur la pérennisation d'une alliance avec des associations écologistes, sur un champ revendicatif qui est ou devrait être au cœur du syndicalisme : la justice sociale et la justice écologique doivent marcher main dans la main, pour une nouvelle synthèse, et pas dans une simple addition revendicative.

Autrement dit : la CGT doit apprendre des autres (et inversement bien sûr), elle doit co-élaborer avec d'autres (qui ne sont pas tous des syndicalistes) des projets qui montent en généralité. Cette alliance durable se heurte à une tradition (le rapport à l'industrie et à la croissance) qu'il faut parvenir à dépasser ou reformuler. C'est précisément sur cette question qu'une véritable opposition s'est structurée, ne cachant pas son objectif de changer la direction.

Crise d'identité

Plusieurs fédérations d'industrie (la chimie par exemple) ou du secteur privé (commerce), ainsi que des unions départementales (Val-de-Marne, Bouches-du-Rhône), se sont coalisées dans un premier temps autour de l'idée que les affiliations internationales de la CGT (la CES en Europe, la CSI au plan international) sont responsables des échecs. CES et CSI dictent



PHOTO : AFP/ARCHIVES/JOIC VENANCE



leurs orientations « réformistes » à la CGT, devenue N° 2 dans le paysage syndical. Elles militent donc pour renouer des liens avec la Fédération syndicale mondiale (FSM), premier pas vers une réadhesion. Le drame est que la rhétorique faussement « lutte de classe » de la FSM, d'une part camoufle ses liens peu ragoûtants avec certains États (Iran, Chine...), et d'autre part touche dans la CGT des secteurs militants qui s'interrogent sur l'absence de victoires revendicatives depuis si longtemps.

Or le corps militant de la CGT est depuis longtemps (30 ans) orphelin d'une perspective politique générale. Le grand défi pour la CGT est d'être en capacité

de résoudre par elle-même (et non dans le rapport au PCF), en cultivant ses propres richesses internes, les questions qui sont posées au syndicalisme de lutte. Cela implique un ressourcement des pratiques à l'heure de la féminisation du salariat, de l'ubérisation qui percute la relation de subordination et le Code du travail, ou de la radicalisation des luttes climatiques portées par une jeunesse socialisée à l'extérieur des codes anciens de l'action collective. Dans cette configuration où il faut être inventif, le congrès du PCF de 2018 a voulu liquider les fronts politiques unitaires au profit de la seule résurgence « communiste » fantasmée. Le réseau des oppositionnels « pro-FSM » s'est donc étoffé d'un apport nouveau et identitaire porté par des militant·es

communistes craignant de perdre « leur » CGT historique. C'est aussi cette crise identitaire qui secoue une partie de l'appareil confédéral par rapport à la proposition de P. Martinez désignant Marie Buisson comme future secrétaire générale, alors qu'elle n'est pas issue de la tradition communiste du PCF.

Pour le prochain congrès de 2023, un document alternatif a donc été élaboré alors que celui de la direction sortante n'était pas encore publié. Il y a cependant peu de « chances » que ce document emporte une adhésion majoritaire. Appelant à un « mouvement social de haut niveau », sur la base d'un « calendrier précis », le document alternatif en précise ainsi le déroulement : « Une stratégie possible pourrait être : lundi pas de bateau, mardi pas de train, mercredi pas de camion, jeudi tous ensemble en grève et dans la rue ». Autrement dit, c'est le retour de la grève au coup de sifflet. Difficile d'imaginer que le congrès adopte ce plan, même s'il peut exercer une séduction dans la confusion.

La nécessité d'innovation démocratique

S'il est peu probable que la ligne d'opposition tonitruante parvienne à ses fins, elle peut cependant déclencher des interrogations légitimes dès lors que la cohérence du projet de Martinez ne donne pas lieu à un débat organisé. Même si le Covid n'a pas facilité les choses, le tournant écologique n'a pas été préparé. Pas mal de fédérations professionnelles s'estiment dessaisies des tenants et aboutissants du choix de *Plus jamais ça*, même si c'est un prétexte pour éviter de prendre en compte ce défi, voire d'écouter les syndicats CGT eux-mêmes. Un exemple : l'intervention (parmi d'autres) de Marie Claire Cailletaud (membre

de la CE CGT) au Comité confédéral national de juin 2020, qui discutait de la participation CGT au collectif *Plus jamais ça* (PJC) : « Comment on engage la CGT sur un tel document sans consulter les organisations ? » (*Le Peuple* N° 1759), posant aussi la question qui va droit au cœur du militantisme CGT : « Est-ce que nous nous engageons dans la construction d'un programme ? ». En somme : discuter avec des ONG, peut-être, mais pas sur un programme global, qui relève de la seule CGT.

De même, lorsque Philippe Martinez s'adresse aux congressistes de la FSU en février 2022 en posant la question d'une « recomposition syndicale » et alors que la FSU s'apprête à voter pour « un nouvel outil » associant FSU, CGT, Solidaires, il est légitime de se demander où est la délibération des instances CGT allant si loin dans cette voie.

Or, s'il est certain que la CGT est au pied du mur, l'effort démocratique n'en est que plus important. Mais tout indique que c'est là où l'innovation est sans doute la plus faible. Les tribunes de débat sont absentes de la presse confédérale depuis des années. Le patio de Montreuil pourrait être ouvert à des conférences-débats régulières. Les points de vue contradictoires devraient pouvoir circuler dans les fédérations et unions interprofessionnelles, car la question démocratique ne concerne pas seulement la direction, loin de là. Une commission sur la démocratie vient d'être mise en place suite à des « coups de gueule » dans ce sens.

Par ailleurs, le travail très important réalisé par la « cellule » confédérale chargée de la question des violences sexistes et sexuelles, et qui a donné lieu à un rapport au CCN de fin août 2022, montre les ressources collectives importantes que la CGT possède pour faire face aux problèmes qui sont les siens.

Écosyndicalisme, féminisme exigeant, dialogue intersyndical, lien aux mouvements sociaux, la CGT bouge par le haut, en phase avec une demande du terrain. Mais les structures résistent. Beaucoup sont fatiguées des tensions perpétuelles, peu propices à colmater les brèches d'une chute de la syndicalisation. L'innovation démocratique peut permettre d'éviter des cassures ou un affaïssissement, dont les conséquences rejailliraient sur tout le mouvement syndical. ●

JEAN-CLAUDE MAMET (CO-ANIMATEUR DU BLOG SYNDICOLLECTIF.FR)



PHOTO : COLLECTIF PLUS JAMAIS ÇA

Actualité et utilité d'un syndicat



PHOTO : AFP / THOMAS SAMSON

L'unification du syndicalisme est une perspective aujourd'hui de plus en plus discutée, si ce n'est partagée. C'est autour d'un axe CGT-FSU-Solidaires qu'elle semble se dessiner. Mais quelle utilité pourrait-elle avoir pour notre camp social ? Et quels en sont les enjeux comme les obstacles immédiats ?

Avant toute chose, il faut se débarrasser d'un mythe : l'unification totale du syndicalisme ouvrier n'a jamais existé. Même lorsque la CGT se constitue en 1895, il faut déjà compter avec un syndicalisme chrétien qui va suivre son propre chemin. Et tout au long des près de 200 années de syndicalisme en France, les dissidences et sécessions auront été au final bien plus nombreuses que les périodes de rassemblement.

Ce qui peut nous intéresser n'est définitivement pas le « syndicalisme rassemblé » tel qu'il avait été imaginé par les instances dirigeantes de la CGT au tournant des années 1990 et qui consistait pour l'essentiel à un pas de deux avec une CFDT qui se posait en partenaire des « réformes » néolibérales. La CGT a, du reste, fort heureusement fait le deuil de cette alliance.

C'est aujourd'hui autour d'un axe CGT-FSU-Solidaires qu'une unification du syndicalisme peut s'imaginer. D'abord parce que c'est tout simplement au sein de ces trois organisations que la question est débattue. Ensuite parce que depuis plusieurs années maintenant – même s'il a ses accrocs – le travail intersyndical, au plan interprofessionnel et national, est un acquis qui n'est pas remis en cause. Enfin parce que ces trois organisations, chacune

à leur manière et avec leurs histoires propres, incarnent globalement un syndicalisme de lutte contestant le pouvoir du capital et se veulent actrices de la transformation sociale.

Mais l'actualité et l'utilité d'une unification syndicale est aussi affaire de contexte. La réunification de la CGT en 1936 était profondément liée à l'exigence de pain, de paix, de liberté.

La progression du racisme et de la réaction, jusqu'à la menace bien réelle d'une prise de pouvoir par l'extrême droite ; la crise écologique et climatique ; l'impact en Europe de la guerre impérialiste menée en Ukraine par le pouvoir russe ; l'inflation galopante et la paupérisation des classes populaires : ces quatre seuls enjeux contemporains mettent le mouvement syndical dans son ensemble au pied du mur. Et c'est parce que nous avons conscience que le syndicalisme reste un outil de lutte et de résistance majeur, tout autant qu'un outil d'émancipation et de progrès social, qu'il nous appartient d'y faire face.

Alors pourquoi pas ?

Bien évidemment, comme la grève générale, l'unification syndicale ne se décrète pas. Un syndicat est un organisme

vivant, bâti par des femmes et des hommes donnant leur temps, leur énergie, souvent des années durant, pour faire vivre un militantisme, une forme de culture, qui peuvent justifier l'existence d'organisations différentes.

Et les pratiques, les stratégies, les orientations syndicales différentes qui en découlent ont eu des conséquences encore bien concrètes ces toutes dernières années : il y a par exemple toujours eu un syndicalisme acquis à l'auto-organisation des luttes qui doit se confronter à un autre, peinant à dépasser les modèles hiérarchiques et autoritaires, voire les confortant.

Et lorsqu'on considère que l'auto-organisation des luttes n'est pas une coquetterie gauchiste mais bien une garantie de luttes plus et mieux partagées par celles et ceux qui ont intérêt à les mener, on mesure que ce n'est pas une « petite » différence.

Les militantes et militants de la CGT, de la FSU et de l'Union syndicale Solidaires n'ont par ailleurs pas de passé organisationnel commun. On ne peut pas en ce sens parler de réunification comme en 1936. La FSU est née en 1993 d'une rupture dans la FEN, syndicat autonome ayant refusé la scission CGT/CGT-FO de 1947. Les syndicats SUD sont apparus au tournant des

alisme unifié

années 1990 avec la volonté de maintenir l'acquis du syndicalisme autogestionnaire construit dans la CFDT des années 1968. Avec une poignée de syndicats autonomes, ils ont fondé l'Union syndicale Solidaires (sous son nom actuel) en 1998. À elles deux, la FSU et l'Union syndicale Solidaires rassemblent pas loin de 300 000 adhérent-es quand la CGT en revendique près de 650 000.

D'un strict point de vue arithmétique l'addition laisse songeur (et rêveur) : l'hypothèse d'une organisation syndicale de lutte frôlant le million d'adhérent-es ne mérite-t-elle pas de se concrétiser ?

Sauf que – pour reprendre l'expression d'un des fondateurs de SUD PTT –, on ne fait pas tenir ensemble des bouts de syndicats comme on le ferait avec de la colle et des ciseaux.

En pratique et en débat

Le format de cette contribution ne permet pas de faire le tour du sujet. Mais pointons néanmoins quatre questions clés qui, sans forcément être des conditions suffisantes à une unification syndicale, ne lui sont pas moins nécessaires. Poser ces questions – comme d'autres – n'a pas pour enjeu de montrer que les obstacles seraient insurmontables. Surtout par rapport au constat de départ. Mais les poser sérieusement c'est aussi s'épargner, dans un scénario d'unification syndicale, la perspective de divisions. À quoi servirait-il de travailler à une unification qui braquerait des parties entières de nos organisations ?

1. Faire déjà vivre l'unité

Signer des déclarations ou des appels à la grève en commun est une chose : transformer cela en action commune en est une autre. Il existe un grand travers aux « intersyndicales de papier » : celui de se limiter à une collection de sigles en haut d'un tract, parfois pas même imprimé, sans que les militant-es des organisations concernées ne... s'organisent ensemble.

Tournées intersyndicales, réunions communes des sections syndicales, collages unitaires : autant de modalités qui permettraient de rendre l'unité plus vivante et réelle, y compris auprès des non-syndiqué-es. Les intersyndicales Femmes montrent qu'il est possible de traduire de l'unité en action et de modifier le visage même du syndicalisme. Imaginons seulement des campagnes unitaires, déclinées dans les territoires, visant les déserts syndicaux, les travailleurs et travailleuses précaires...

Montrer que l'unité sert à agir et à organiser davantage notre camp social est certainement le premier des préalables.

2. Interroger la démocratie syndicale

Toute organisation a ses règles, son fonctionnement basé sur l'expérimentation quotidienne des différents collectifs qui la composent. Et on ne fonctionne pas pareil à la CGT, à la FSU ou à Solidaires et même parfois à l'intérieur de chaque structure suivant les différentes fédérations et syndicats nationaux. Mais accorder ses moyens au but recherché est une exigence éthique autant que politique.

Verticalité ou horizontalité du pouvoir syndical ; contrôle, rotation et limitation des mandats ; fédéralisme vivant, évitant le suivisme d'équipes locales réduites à tout attendre du « national » ; respect et expression des divergences comme qualité et réalité du débat démocratique : autant de sujets qui nécessitent d'être sincèrement débattus.

3. Clarifier le rapport aux institutions

L'indépendance à l'égard des organisations et partis politiques semble un acquis partagé. Reste à savoir quoi faire de son autonomie. S'agit-il d'être « juste » indépendant en déléguant aux organisations et partis politiques les modalités de la « transformation sociale » ? Ou bien le syndicalisme n'est-il pas déjà, sans l'incarner à lui-seul, l'expérimentation d'un contre-pouvoir appelé à dessiner d'autres formes de démocratie que celles de la V^e République qui nous régissent ?

Ce qui signifie reposer la question de classe dans toute sa vigueur, en rompant nettement avec l'idéologie du prétendu « dialogue social ». Et en définitive ne rien

attendre de l'État tel qu'il est, de ne pas s'imaginer qu'il n'est qu'une coquille vide qu'un pouvoir de gauche – autre hypothèse de la période – pourrait « habiter » sans rupture profonde, tel une sorte de bernard-l'hermite progressiste.

4. Construire un projet pour les classes populaires

C'est sans doute le plus vital. On l'a dit plus haut, unifier le syndicalisme ce n'est pas confondre la simple addition des affilié-es avec le but poursuivi. « Grossir » est une chose, réussir à trouver les leviers qui feront du syndicalisme de lutte de demain un acteur majeur des mobilisations populaires, en est une autre. Cela veut dire par exemple trouver les axes revendicatifs capables de remplir aujourd'hui le rôle que joua la journée de huit heures à la naissance du mouvement ouvrier. Cela veut dire tourner tout entier notre syndicalisme vers une perspective égalitaire et émancipatrice capable de parler à toutes et tous. Être capable de galvaniser notre camp social comme de l'organiser. ●

THÉO ROUMIER,

syndicaliste SUD éducation,
est membre du comité éditorial des *Utopiques*,
les cahiers de réflexion
de l'Union syndicale Solidaires.

Cette contribution reprend plusieurs éléments d'un article paru sur le site de *Contretemps*, revue de critique communiste en juin 2022, « CGT, Solidaires, FSU : faut-il aller vers un syndicalisme unifié ? »



PHOTO : P. LECLERC / PHOTOÉTHIQUE.ORG



Le congrès national du SNUipp-FSU, qui fêtait ses 30 ans, s'est tenu à Mulhouse du 13 au 17 juin 2022. Pris dans l'entre-deux-tours des élections législatives, ce congrès a été celui du bilan de cinq ans de démantèlement du système scolaire mené par Blanquer et Macron, aggravé par les effets de la crise sanitaire. Au vu du timing électoral, il a été question, notamment dans le texte action, de l'appréciation du remplacement de Blanquer par Pap Ndiaye et de la feuille de route présidentielle pour la mandature à venir.

Après des attaques répétées et une succession de régressions, après la sape du paritarisme qui structurerait le syndicalisme dans la fonction publique, en particulier le syndicalisme enseignant, l'enjeu de fond était le renforcement de notre outil syndical et le renouvellement de ses pratiques militantes. Renforcement nécessaire pour enclencher les dynamiques pour gagner en s'appuyant sur celles, dans ses contenus comme dans sa structuration, du mouvement social (climat, féminisme, luttes antiracistes, gilets jaunes...), de l'éducation populaire et des mouvements pédagogiques, ainsi que sur les forces de la gauche politique. Et donc construire les mandats qui correspondent à cet impératif.

La politique de Blanquer a contribué à une plus grande homogénéité dans la caractérisation et le rejet des politiques menées. Néanmoins rien n'était acquis tant dans l'appréciation des « victoires » que dans les possibilités de mettre des coups d'arrêt francs à ces politiques ségrégatives scolaires et socialement, constitutives d'une école de classe.

Mettre notre syndicat en mouvement

Sur bien des points, la FSU-SNUipp s'est dotée de mandats de construction d'une école de l'exigence intellectuelle, de toutes

Congrès FSU-SNUipp : un



PHOTOS : SNUIPP-FSU



Concernant la rémunération, au-delà de débats sur la place de l'indiciaire, nous avons renforcé nos mandats par l'ajout de l'augmentation des grilles de 100 points d'indice, au-delà du mandat fédéral de 70 points, en plus de l'augmentation de la valeur du point d'indice, son indexation sur l'inflation... Nous avons par ailleurs étoffé nos mandats en faveur des AESH (salaire, statut, carrière, mobilité) et pris position sans équivoque pour leur titularisation

dans un corps de catégorie B.

Le congrès s'est aussi interrogé sur les évolutions syndicales, sociales et politiques. Ainsi, le traitement des discriminations, qu'elles soient sexistes, racistes ou islamophobes, a été réaffirmé comme central, notamment la lutte contre l'extrême droite et la propagation de ses idées. La FSU-SNUipp a aussi intégré/renforcé des évolutions dans son expression (usage du iel, islamophobie...).

L'urgence écologique a été questionnée. Car au-delà des nécessaires évolutions de pratiques syndicales moins énergivores et des nécessaires revendications écologiques à porter (bâti scolaire, transports...), les pistes pour en faire un enjeu syndical à part entière commencent à être esquissées.

Enfin la question de la réunification syndicale et des rapports aux mouvements sociaux a bien sûr été à l'ordre du jour. Sans nier les difficultés concrètes, l'urgence à construire un cadre commun a été rappelée. Le SNUipp-FSU a, dans le sens du renforcement du

et tous capables et respectueuse des personnels qui la font vivre. Sont ainsi inscrits dans ses mandats la référence aux programmes de 2015 dont la défense renforce une maternelle conçue comme une école première dont la spécificité doit être sauvegardée, l'importance d'une culture scolaire commune à l'opposé d'un resserrement sur les savoirs dit « fondamentaux » et l'exigence d'une professionnalité enseignante et d'une formation de qualité pour lutter au mieux contre les déterminismes sociaux. La FSU-SNUipp réaffirme en outre que c'est le collectif de travail qui doit être au cœur du fonctionnement de l'école et s'oppose fermement à l'installation de toute forme de hiérarchie en son sein. Elle fait par ailleurs de la prise en charge des controverses du métier un outil de reconquête du terrain et de renouvellement des pratiques militantes.

Pour les personnels, la FSU-SNUipp s'est prononcée pour un renforcement de leurs droits dans une période où le ministère individualise de plus en plus la gestion des carrières.

profil offensif



fédéralisme, acté une transformation de nom en FSU-SNUipp.

Tout ceci se retrouve dans un texte action offensif. Ce dernier s'appuie sur les analyses déclinées dans le Livre blanc de la FSU-SNUipp et sur son plan d'urgence pour l'école. Recrutement de personnels, augmentation salariale et réaffirmation du pouvoir d'agir enseignant seront au cœur de la rentrée syndicale.

Le poids certain de l'ÉE

Le premier des constats à tirer est le rôle important qu'a tenu l'ÉE lors de ce congrès, des idées qu'elle a portées des écritures initiales aux textes adoptés.

La dynamique du congrès, moment le plus horizontal de notre syndicalisme où le poids des adhérent-es est renforcé, a permis de consolider un profil offensif, proche de ce que porte l'ÉE. Cela s'est traduit dans le processus d'intégration des amendements, comme lors des votes en plénière.

Ce n'est pas le fait du hasard et cela tient surtout au travail de l'ÉE tout au long du mandat précédant le congrès. Dans les débats, la qualité des argumentaires développés, tant de la part des camarades des sections départementales que de l'équipe nationale, a permis d'emporter la conviction des congressistes sur une majorité de questions, toujours dans le souci et le respect de la synthèse. Ces argumentaires sont le fruit des temps d'échanges dans les réunions de tendance, stages ou collègues. Cet attachement à des débats les plus horizontaux possibles, menés de façon dialectique entre le réel ancré sur le terrain et les nécessités profondes de la conjoncture, fonde notre

réflexion collective. Cela permet de politiser les questions et d'affiner notre analyse et notre réflexion stratégique.

C'est aussi la conséquence d'une conception syndicale qui repose à la fois sur l'affirmation d'appréciations politiques marquées et régulièrement interrogées, sur un réel projet syndical offensif et à vocation majoritaire, ayant le souci du commun, de l'outil de masse utile à la fois à tous les personnels et à la transformation écologique et sociale. Conception syndicale dans laquelle la synthèse est une cheville ouvrière.

Maintenir la synthèse dans son esprit

Cette volonté d'assumer, pour l'ÉE, ses positions, s'est cristallisé sur certains points du fait de la volonté, très minoritaire dans ce congrès, de répondre aux difficultés objectives à contrer les politiques à l'oeuvre par une survalorisation des petites victoires dans l'attente d'un hypothétique changement politique. Cette orientation porte le risque d'affaiblir la compréhension de la situation et l'indispensable réflexion sur la transformation de l'outil syndical. La volonté de faire de ces éléments des marqueurs

politiques, plutôt que des contributions aux débats dans l'objectif d'arriver à une synthèse partagée à l'aune d'une analyse commune, a amené à des points de crispation. Néanmoins, la synthèse, exercice démocratique exigeant, souffrant des volontés de blocages ou des fonctionnements verticaux, reste fondamentale.

C'est dès lors tout l'enjeu de continuer à débattre avec l'ensemble des camarades pour convaincre et éviter de voir se constituer une logique de blocs, surtout à un moment où des camarades se revendiquent hors tendances et ne voient pas toujours la nécessité de la synthèse. Cela est d'autant plus important car cet ADN est partagé au sein de la fédération et que la FSU-SNUipp doit y œuvrer, comme elle l'a toujours fait.

Vers plus d'horizontalité

Cette pratique de la synthèse, couplée à la volonté de approfondir les débats de façon plus horizontale, nécessiterait, du point de vue de l'École émancipée, une réflexion questionnant le fonctionnement des congrès : augmenter le temps entre la tenue des congrès départementaux et du

congrès national pour permettre un meilleur travail d'intégration des amendements, réorganiser l'ordre du jour du congrès pour améliorer qualitativement les temps de débats, aller peut-être jusqu'à repenser l'organisation des thèmes entre eux, voire l'organisation en thèmes... Les pistes doivent être réfléchies dès maintenant pour gagner en débats et confrontations. Et donc au profit de la synthèse.

Le format du congrès empêche que des points nécessitant des discussions plus poussées – inclusion, recomposition et renouveau syndical... – soient traités jusqu'au bout. Le vote à 100 % de l'ensemble des thèmes laisse des questions en suspens qu'il nous appartient de traiter dans les mois qui viennent. Pour repenser les modes d'organisation de nos congrès et conseils nationaux, il faudra inventer des temps intermédiaires, rassemblant les militant-es, pour organiser les discussions nécessitant une meilleure élaboration des mandats portés par la FSU-SNUipp.

Pour l'École émancipée, ce sont à la fois des enjeux démocratiques comme d'expertise qui se jouent. Et cela nécessitera aussi de mener les débats au sein de la tendance à tous les niveaux.

Enfin, le secrétariat général a changé avec l'arrivée de Blandine Turki à la place d'Arnaud Malaisé pour l'ÉE.

Face aux crises climatiques, démocratiques et sociales, à la montée de l'extrême droite, repenser l'outil syndical, son lien à la profession, son articulation avec les autres forces du mouvement social est un enjeu majeur. Ce sont ces sujets qu'il nous faut mettre au centre de la réflexion syndicale. Tout cela ne peut s'envisager qu'avec une mise en mouvement de notre camp pris dans

l'étai de l'extrême droite et de l'extrême libéralisme.

L'École émancipée continuera à y prendre toute sa part comme elle l'a montré lors de ce congrès national. Et elle espère convaincre largement de la justesse de cette orientation en progressant lors du vote interne des syndiqué-es qu'organisera la FSU-SNUipp en début d'année 2023. ●

L'ÉQUIPE NATIONALE ÉCOLE ÉMANCIPÉE
DE LA FSU-SNUIPP



Blandine Turki.

UNE DÉRIVE EN

Laurence Parisot, alors présidente du Medef, posait en 2005 cette question : « La vie, la santé, l'amour sont précaires ; pourquoi le travail échapperait-il à cette loi ? ». Presque 20 ans plus tard, la précarisation du monde du travail a considérablement gagné du terrain, au point, par endroits, de devenir la norme. Ce sont les travailleuses et les travailleurs qui paient le lourd tribut de cette évolution.

MAC
MON
PRE
NI OUBLI NI

PHOTO : MALIKA BARBOT / BASTAI

Quel que soit le secteur d'activité, les mutations du monde du travail se sont accompagnées d'une augmentation de la précarité. Qu'il s'agisse de l'émergence des plateformes (*Uber, Deliveroo...*) qui bouleversent l'organisation du travail en ayant recours de façon quasi exclusive à des auto-entrepreneur·euses (ce qui ne requiert aucune qualification préalable, mais ne dispense, en regard, aucun droit ni protection sociale), ou bien du recours systématisé à des contrats courts, aux temps partiels imposés, le résultat est le même : les précaires subissent des conditions de travail dégradées, obtiennent des rémunérations indécentes et sont privé·es, très souvent, des droits sociaux. La « case » précarité est souvent un « passage obligé » lors de l'entrée sur le marché du travail, les jeunes sont particulièrement concerné·es ; mais ce sont surtout les classes populaires qui la subissent durablement, faute de diplômes et de qualifications suffisantes. Les femmes, encore plus si elles sont racisées, sont elles aussi surreprésentées chez les précaires. La fonction publique (FP) est également concernée par l'ampleur du phénomène : à l'université comme à l'hôpital public, des postes

sont fléchés pour être occupés par des agent·es non titulaires. Les budgets ne sont pas prévus pour faire appel à des titulaires, c'est-à-dire inscrire durablement ces personnels dans l'activité du service, mais les besoins en emploi sont bien là. L'Éducation nationale (EN) a également recours aux contractuel·les (depuis longtemps dans le second degré, plus récemment dans le premier) pour pourvoir des postes d'enseignant·es laissés vacants, faute d'attractivité du métier. Les ministres successifs ont d'ailleurs toujours justifié l'existence d'un « volant de contractuel·les » pour faire fonctionner une structure comme l'EN. Ce recours à l'emploi précaire est malheureusement une nécessité en cette rentrée, compte tenu de la crise de recrutement, mais il existait bien avant cela : faire appel aux contractuel·les a toujours permis d'éviter d'ouvrir des postes aux concours, et d'empêcher l'accès au statut, c'est-à-dire à la formation, à l'évolution de carrière et à la sécurité de l'emploi... La loi dite de « transformation de la FP » ajoute encore à la dégradation amorcée : elle permet un recours accru au contrat, au détriment du statut. Si l'évolution des emplois est liée à des contraintes budgétaires, elle fait aussi écho à une forte volonté politique de détruire les acquis et droits sociaux, et d'en finir avec notre modèle social (en miroir, dans les entreprises, la loi Travail relève de la même idéologie).

ENTRETIEN AVEC TIZIRI KANDI

LES OPPRESSIONS CROISÉES SE RÉ

La précarité est très souvent vue sous le seul angle du rapport au travail. Néanmoins, d'autres questions méritent d'être posées. Âge, couleur de peau, genre, notamment, font encore trop souvent partie des impensés qui empêchent de comprendre finement les dynamiques des luttes de précaires, leur complexité mais aussi leur richesse. Et quand se pose, à l'échelle du mouvement social, la question de l'intersectionnalité, ces luttes permettent de comprendre certaines articulations, obligent à les penser, voire à s'en saisir. L'École émancipée a souhaité interviewer Tiziri Kandi qui était animatrice syndicale de la CGT HPE (syndicat des hôtels de prestige et économiques). Elle a participé à différentes luttes, notamment celle des femmes de chambre de l'hôtel Ibis Batignolles. Elle est désormais membre de la CNT-SO. Elle est aussi assistante parlementaire de Rachel Kéké, ancienne femme de chambre de l'hôtel Ibis Batignolles, députée Nupes.



PHOTOS : D. R.

✓ **École émancipée : En quoi la composition sociale des précaires à côté desquelles vous luttez est-elle particulière ? Quelles en sont les conséquences sur les revendications ?**

Tiziri Kandi : Clairement, on parle d'un milieu très majoritairement féminin.

C'est aussi un milieu composé d'énormément de personnes racisées, là encore dans des proportions très fortes, dont beaucoup de migrantes. La présence de ces femmes non françaises amène à ce que se pose souvent la question des papiers, de leur renouvellement, de leur absence parfois aussi. La plupart sont aussi mères, dont un certain nombre élèvent seules leurs enfants. Historiquement enfin, comme une forme de préjugé, on a l'image de personnes « forcément » âgées. C'est de moins en moins le cas : il n'est plus rare d'avoir dans ces hôtels des femmes d'une trentaine d'années. Il y a une réelle évolution de ce travail et des personnes qui y opèrent de ce point de vue.

Évidemment, au vu des conditions d'emploi très dégradées, la première des questions est celle de la vie digne : augmentation

salariale et fin des temps partiels subis en premier lieu. Car non seulement ces femmes sont mal payées, souvent le Smic sans aucun « avantage » comme les primes repas ou transports, mais en plus, elles sont majoritairement à temps incomplet et pas par choix. Les salaires en deçà du seuil de pauvreté sont légion.

Ce sont ensuite les conditions de travail avec notamment les cadences, le nombre de chambres à faire par heure... Il est intéressant de noter que, selon l'âge des concernées, les revendications de salaire et de conditions de travail n'ont pas la même priorité : les plus jeunes posent souvent d'emblée la question salariale, quand, pour les plus anciennes, c'est la charge de travail et les conditions d'exercice qui priment.

Et bien sûr, dans pas mal d'endroits, la lutte revêt une dimension administrative avec la question des papiers. Il est courant de lutter aussi pour une reconnaissance légale en tant que travailleuse sur le sol français. Le slogan « on bosse ici, on vit ici, on reste ici » a, malheureusement, encore de beaux jours devant lui.

✓ **ÉE : Comment les questions de discriminations racistes et/ou sexistes s'intègrent-elles dans ces luttes ?**

T. K. : Il faut comprendre qu'on n'est pas dans une organisation classique du travail. On n'a pas de recrutement après entretien, avec période d'essai... C'est un domaine où le recrutement se fait de façon

quasi affinitaire, par bouche à oreille. Il ne faut pas non plus oublier que ces femmes occupaient, pour la plupart, un emploi dans leur pays d'origine. Et parfois à un niveau de qualification assez élevé, comme professeure, mais qui n'est pas reconnu en France.

Donc d'emblée, dès l'embauche, les questions raciale et de genre se posent. Car dès leur parcours d'embauche, à l'ANPE, on les renvoie à leur statut de femmes noires. Et ça se poursuit en continu dans l'exercice même de leurs fonctions où elles subissent des préjugés de la part des chef-fes, des client-es. Toutes ces questions se verbalisent dans la lutte.

Elles aspirent d'ailleurs à un autre avenir pour leurs enfants. Ce qui n'empêche pas qu'elles soient extrêmement fières de leur métier, qu'elles le jugent gratifiant parce qu'utile : ce sont les conditions d'exercice qu'elles dénoncent. Mais il y a une conscience d'une racialisation du monde du travail et qu'il faut tenter d'y échapper.

Quant à la question du genre, elle est très prégnante. D'emblée, dans les luttes, elles sont confrontées à des hommes qui sont eux-mêmes dans leurs préjugés de tâches très genrées, qu'ils n'ont bien souvent jamais exécutées. Ce sont donc des hommes qui expliquent à des femmes – dont c'est le métier – en quoi leurs cadences sont normales, en quoi il est impossible d'augmenter les salaires... C'est évidemment central.

Cela pose aussi des questions dans l'exercice même de la lutte. Par exemple, quand il s'est agi de parler devant les caméras, les schémas dominants de représentation masculine sont apparus. Ainsi dans une lutte où, sur 40 personnes grévistes,

VÈLENT DANS LES LUTTES

il n'y avait qu'un homme, c'est lui qui s'est proposé pour parler et représenter le mouvement ! Mais, et c'est la force de la lutte, les camarades en grève ont su lui rappeler qu'elles étaient tout à fait capables, et surtout plus légitimes, pour le faire.

Donc forcément, ces questions font plus qu'irriguer les luttes. Elles sont même d'une certaine façon aussi centrales les unes que les autres. Pour les femmes de chambre que j'ai accompagnées, le postulat est en effet extrêmement simple : ce n'est pas parce que nous sommes des femmes noires que nous accepterons de nous faire exploiter. Ce qui montre bien le croisement entre les dimensions de classe, de genre et de race.

✓ **ÉÉ : Quelles sont les leçons à tirer pour les organisations syndicales de ces luttes où plusieurs combats liés au travail (antiraciste, antisexiste...) se mêlent ? En quoi possèdent-elles des dimensions inspirantes ?**

T. K. : Nos luttes de femmes précaires et racisées permettent un certain nombre de prises de conscience. De mon point de vue, l'aspect premier est de rendre visible, y compris à l'interne, des mutations de la classe ouvrière. Historiquement la CGT, qui reste le plus gros syndicat de transformation sociale en France, a une implantation dans

ce qu'on appelait les « bastions ouvriers » industriels. Ce que les luttes de femmes de chambre permettent de mettre en avant, c'est la tertiarisation de l'économie et que, dans ce secteur tertiaire, il y a aussi un tissu ouvrier important. C'est évidemment dur à appréhender si on se voile la face, et clairement ça a pu parfois être le cas, mais c'est pourtant une évidence que les organisations doivent désormais penser. Pour la CGT, il y a une difficulté structurelle à appréhender cela, en plus d'une forme de réticence ou d'appréhension. On sort complètement d'une zone de confort pour des organisations bâties sur des schémas du siècle dernier. Ces luttes des essentielles, à la fois par leurs revendications, par l'énergie qu'elles peuvent fédérer et par leur contenu, sont aussi centrales que celles des transports ou de la métallurgie.

Pourtant, et c'est le deuxième point, nos luttes permettent aussi de montrer qu'il n'y a pas de causalité, et donc de fatalité, entre précarité et impossibilité à s'organiser. Attention, il ne s'agit pas de repeindre l'histoire en rouge, il n'y a bien sûr pas d'automatisme et des difficultés objectives existent. Mais les précaires peuvent s'organiser, lutter et même gagner.

On a donc des leçons très claires tout simplement du côté de la lutte des classes.

Un avant-dernier aspect, qui est bien plus intersectionnel, c'est le lien créé avec

le mouvement social entendu au sens large. Lors de la grève de l'Ibis Batignolles, notre stratégie reposait sur l'impact que notre grève pouvait avoir au niveau de l'image du groupe Accor. Nous avons donc tissé des liens forts. Et c'est naturellement, parce que ce sont des femmes noires qui vivent en banlieue, que des liens se sont tissés avec des mouvements féministes ou des quartiers populaires, comme le comité Adama. Avec un métier aussi genré, notre grève était féministe dans ses revendications, son contenu et parce qu'elle était menée par des femmes... et nous avons eu un soutien quasi automatique qui a participé à la médiatisation de ce conflit. De la même façon, les femmes en grève étaient très sensibles aux questions de violences policières, de racisme : elles habitent dans les endroits où ces problèmes graves se cristallisent. Il y a donc là aussi une forme d'évidence. Et je pense que c'est un vrai point de réflexion pour la sphère syndicale que de prendre en compte les oppressions croisées et de se lier aux mouvements qui militent sur ces questions. On a pu le voir sur le conflit des retraites. Il faut que cela se poursuive et se renforce.

Enfin, le dernier point est lui aussi très lié aux discriminations de genre et de race. Comme je le disais, la lutte a été menée sur une base intersectionnelle : ce n'est pas parce que nous sommes des femmes noires que nous accepterons de nous faire exploiter. C'est bien dans et par la lutte que ces femmes ont aussi pris confiance dans leurs capacités à prendre leurs affaires en main et notamment à s'auto-représenter. Là aussi, c'est une « leçon » pour le monde syndical dans lequel des réflexes d'invisibilisation de celles et ceux qui luttent au profit de « figures médiatiques » ou par un système de délégation est fort. Avoir imposé des figures de grévistes comme Rachel Kéké n'était pas gagné d'avance. Cela doit amener les structures à réfléchir en interne sur : pourquoi on invisibilise et qui l'est de façon plus systématique. Une fois qu'on se pose ces questions, on devrait pouvoir trouver les réponses et modifier les pratiques. ●

PROPOS RECUEILLIS PAR ANTOINE CHAUVEL





QUESTIONS À KAREL YON, SOCIOLOGUE, CHARGÉ DE RECHERCHES AU CNRS.



SYNDICALISME, PRÉCARITÉ ET SALARIÉ·ES PRÉCAIRES

✓ **École émancipée : Certaines luttes de travailleurs et travailleuses précaires ont été médiatisées (femmes de chambre, livreur-euses Uber, etc.). Quel rôle le syndicalisme a-t-il joué ? A-t-il impulsé ces luttes ou est-il intervenu en appoint ?**

Karel Yon : Les exemples que vous citez permettent justement de distinguer deux formes d'intervention syndicale. Du côté des femmes de chambre, le rôle du syndicalisme institué a été crucial dès le départ. Par exemple à l'Ibis Batignolles, c'est avec le soutien de la CGT que ces femmes se sont mobilisées pendant deux ans et ont fait huit mois de grève, arrachant des augmentations de salaire considérables et une amélioration de leurs conditions de travail. Les mobilisations dans ce secteur sont le produit d'un travail ancien d'implantation syndicale, surtout de la CGT et la CNT-SO, deux organisations qui ont pris la décision politique d'y consacrer des moyens importants, notamment en se dotant de permanent-es dédié-es à l'accompagnement de ces travailleuses. Fait rare, la CNT-SO a même, dans la région de Lyon, fait appel pendant un temps à une organisatrice extérieure au syndicat : c'est cette expérience que relate Marielle Benchebounne dans son petit livre *Balayons les abus !* (Syllepse, 2020). Avant que des grèves n'éclatent, les syndicats ont construit leur légitimité en accompagnant ces travailleuses, qui sont souvent victimes de vols de salaires, pour faire valoir leurs droits devant les prud'hommes. Il y a de ce point de vue une continuité très forte entre ce qu'on appelle, parfois en se pinçant le nez, du « syndicalisme de services », à travers du conseil juridique, de l'aide administrative, du contentieux, et le syndicalisme de lutte qui se donne à voir dans les grèves. Loin de s'opposer, ces deux registres d'action tendent plutôt à fonctionner ensemble. C'est très net aussi dans l'action syndicale auprès d'autres



PHOTOS : D. R.

travailleur-euses précaires et racisé-es que sont les sans-papiers.

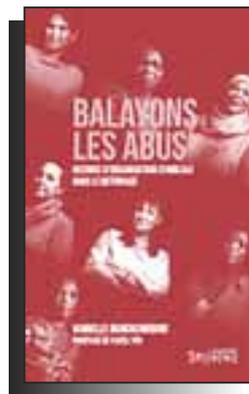
Côté livreur-euses, la rencontre avec les syndicats institué est plus tardive, ce qui s'explique par le fait que c'est un secteur d'émergence récente : au départ, les collectifs de livreur-euses se sont formés localement autour de jeunes qui disposaient déjà d'une expérience militante mais qui se tenaient à distance des syndicats. C'est dans le cours de la lutte que des liens se sont noués, avec Solidaires et la CGT en particulier. Les livreur-euses ont perçu tout l'intérêt d'avoir le soutien de syndicats qui disposent de ressources, d'une reconnaissance institutionnelle, d'une présence sur tout le territoire. Suite à cela, la CGT qui s'est aussi beaucoup impliquée, via ses juristes, dans la lutte pour faire reconnaître la dépendance économique des livreur-euses auto-entrepreneur-euses comme une relation d'emploi salarié, a lancé un syndicat national des livreur-euses à deux roues,

décidant même pendant un temps de salarier des livreur-euses qui avaient été blacklisté-es par les plateformes pour qu'ils et elles aident au développement du syndicat.

✓ **ÉE : Comment expliquer que le syndicalisme peine encore à prendre en compte le travail précaire ? Quelles difficultés, quels freins rencontre-t-il pour organiser et défendre les précaires ?**

K. Y. : En général, les syndicats ont bien analysé, et depuis longtemps, les effets de la précarisation du travail et forment des revendications pour lutter contre ce phénomène. Mais une chose est de produire un discours sur le sujet, une autre est de disposer des militant-es qui le traduisent en actes. Or, quand on parle du travail précaire, c'est-à-dire d'un travail qui s'exerce à travers des statuts dits atypiques (CDD, intérim, temps partiel, auto-entrepreneuriat, contrats aidés, etc.), dans des conditions dégradées (en termes de revenu et de conditions de travail, de droits sociaux et de servitudes diverses) et sous un régime d'incertitude (temporelle, matérielle et parfois aussi symbolique), il faut se rappeler que cette expérience affecte davantage certains groupes sociaux : les femmes, les personnes racisées, les jeunes, les moins qualifié-es, ce qui crée deux types de difficultés.

La première difficulté est d'ordre objectif : quand les précaires doivent cumuler plusieurs emplois, gérer leurs problèmes de papiers, s'occuper seules de leurs enfants ou bien cumuler travail et études, le temps manque pour s'engager syndicalement, la survie individuelle empêche de se projeter dans l'action collective. Surtout quand l'emploi est à durée limitée et que les précaires ne sont



même pas sûr-es de se retrouver dans le même établissement ou le même secteur l'année suivante, ce qui est notamment le cas dans l'Éducation.

La seconde difficulté est d'ordre subjectif et découle de la première : comme les conditions de vie et de travail des précaires sont peu propices à l'engagement, se crée un fossé entre les organisations syndicales où dominant les fractions plus stabilisées du salariat, qui sont tendanciellement plus masculines, plus qualifiées, plus âgées et plus blanches, et les segments précarisés du monde du travail qui tendent à penser que « les syndicats ne sont pas faits pour elles ou eux ». On a, dès lors, un cercle vicieux qui s'entretient, car les syndicalistes peuvent en retour penser que « les précaires ne s'intéressent pas aux syndicats » et se concentrer sur l'action en faveur de ceux et celles qui payent une cotisation ou votent aux élections professionnelles. Seule une action syndicale volontariste peut briser ce cercle, qui permette aux syndicats de se rendre plus accessibles aux précaires autant que d'accéder plus facilement à elles et eux. D'où l'importance de missionner spécifiquement des militant-es sur ces tâches, en leur donnant du temps et des moyens spécifiques, comme je le soulignais auparavant.

✓ **ÉE :** *Dans la fonction publique, qui se précarise également, la défense du statut constitue-t-elle un obstacle à la défense des contractuel-les ? La loi de transformation de la fonction publique implique-t-elle de nouveaux enjeux pour la prise en compte des précaires par les syndicats ?*

K. Y. : Si on reprend les chiffres de la Direction générale de l'administration et de la fonction publique, un-e agent-e sur cinq qui travaille dans la fonction publique en 2019 est contractuel-le, 57 % de ces contractuel-les sont en CDD et les trois quarts de ces CDD sont employé-es sous des contrats courts de moins d'un an. Dans la fonction publique d'État, 70 % des contractuel-les relèvent des ministères de l'Éducation nationale ou de l'Enseignement supérieur et de la recherche. La population des contractuel-es est légèrement plus féminisée que celle des fonctionnaires, mais elle est surtout nettement plus jeune et concernée par le temps partiel subi.

La loi de transformation de la fonction publique ayant considérablement élargi les possibilités de recours à la contractualisation, cette proportion est appelée à grossir. Sans parler des conséquences des pénuries de candidat-es dans certains métiers comme chez les enseignant-es. Selon les formes qu'elle prend, entre CDI,

CDD et contrats de projets et les catégories auxquelles elle s'adresse, la contractualisation n'a pas forcément les mêmes conséquences en termes de précarité, mais il est certain que cette problématique s'accroît avec les transformations de l'emploi public, car la contractualisation induit le renforcement d'une autorité de type managérial sur les agents et de tout l'arbitraire qui va avec.

La défense du statut n'est pas en soi un obstacle à la prise en charge des contractuel-les, mais elle peut détourner du travail concret de défense de ces catégories si elle est la seule réponse que les syndicalistes avancent car, par définition,



les contractuel-les ne bénéficient pas du statut de la fonction publique. Sans compter le fait que celui-ci n'est un horizon que pour une minorité d'entre elles et eux : selon les versants de la fonction publique, seul-es 10 à 30 % des contractuel-les entré-es au début des années 2010 devenaient fonctionnaires, et c'est dans la fonction publique d'État que la fonctionnarisation est la plus rare. Comme je le disais avant, les précaires ont surtout un besoin crucial d'accompagnement, notamment juridique, ce qui suppose en retour que les syndicalistes se forment sur ces questions. C'est d'autant moins facile qu'il s'agit de se former dans des domaines du droit qui excèdent celui de la fonction publique.

✓ **ÉE :** *Les organisations syndicales CGT, Solidaires et FSU ont un mandat de rapprochement et travaillent à l'objectif d'une unification. Il nous semble que cela permettrait, entre autres choses, de prendre en compte la question de la précarité : surmonter l'obstacle des champs de syndicalisation en concurrence, développer des luttes communes et des revendications unifiantes... Partages-tu cet avis ?*

K. Y. : Oui, totalement. Dans les secteurs où coexistent des formes d'emploi stable

et des segments précarisés, les précaires ne font souvent que passer, ils et elles sont amené-es à changer de lieu de travail, de secteur ou de métier. Dans ces conditions, à l'échelle d'un seul syndicat, l'action auprès des précaires peut donner l'impression d'un panier percé. Mais à une échelle plus large, interprofessionnelle et intersyndicale, elle prend tout son sens, car elle contribue à changer la représentation que les précaires se font du syndicalisme. Car si la précarité au travail est inégalement distribuée selon les groupes sociaux, elle tend aussi à s'estomper avec le temps : plus on se stabilise professionnellement,

plus on a de chances de se syndiquer. Ainsi, une rencontre heureuse avec la CGT ou Solidaires à un instant T peut aboutir à une adhésion à la FSU à T+1, ou inversement.

Dans les secteurs où la précarité est une donnée structurelle, comme chez les femmes de chambres ou les livreur-es, développer le syndicalisme suppose de se doter de moyens humains et organisationnels spécifiques. L'action commune de plusieurs organisations mutualisant leurs ressources n'en serait, dès lors, que plus efficace.

On ne doit, en outre, jamais oublier que la précarité n'est pas un phénomène spontané : elle se développe grâce aux décisions politiques qui créent les formes juridiques organisant ce travail discontinu, inféodé aux temporalités du marché. Ce qui pose, au-delà de l'accompagnement des précaires au quotidien, la question de l'action sur un terrain directement politique : seul un syndicalisme uni, parlant d'une seule voix, aurait suffisamment de force et de légitimité pour contribuer au changement qu'a rendu de nouveau envisageable la constitution de la Nouvelle union populaire, écologique et sociale. ●

PROPOS RECUEILLIS PAR
VÉRONIQUE PONVERT

RÉFORME DU CHÔMAGE : ACHARNEMENT CONTRE LES PLUS FRAGILES

Le 13 septembre 2018, E. Macron présente sa stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté et énonce ce mantra : « faire plus pour ceux qui ont moins ». L'exemple même de l'antiphrase car en réalité, cela se traduit par une succession d'attaques contre les plus précaires, et toujours moins de droits pour les plus démunis-es.



Dès le mois d'octobre 2018, Macron met fin aux cotisations salariales chômage, au prétexte fallacieux d'augmenter les salaires nets. Pour compenser, les allocations des plus précaires vont diminuer drastiquement, avec la réforme de l'assurance chômage de 2019. Retoquée maintes fois par le Conseil d'État, la réforme, avec le nouveau calcul de l'indemnisation des privé-es d'emploi, entrera en vigueur avec le décret du 26 juillet. En avril 2021, l'Unedic estime qu'avec cette réforme, environ 1,15 million de privé-es d'emploi pourraient voir leur allocation diminuée de 17 % en moyenne. En effet, les nouvelles règles sont toutes autant de régressions : à partir d'octobre 2021, la période de référence d'affiliation est calculée ainsi : recherche de la date de fin du dernier contrat de travail, puis on remonte dans les deux années précédentes. Une fois cette période déterminée, on part du premier jour du contrat le plus ancien et on prend en compte les salaires jusqu'au dernier jour du dernier contrat. On divise ces salaires par le nombre de jours compris entre ces deux dates. Chaque jour est pris en compte, travaillé ou non, c'est la période de référence calculée. Il y a quelques ajustements sur les salaires et sur le nombre de jours qui peuvent faire varier l'allocation, ce sont les événements majorant la rémunération et les événements neutralisant la durée – tels les arrêts maladie. Il faut avoir travaillé 910 h (versus 410 h), ou 130 jours, pour ouvrir des droits au chômage.



En résumé, les indemnités chômage sont désormais calculées sur le revenu journalier moyen perçu durant toute la période qui comporte des contrats de travail et non sur les seuls jours travaillés, à la condition d'avoir travaillé au moins 910 h ou 130 jours.

Pour illustrer ces changements radicaux, prenons l'exemple d'une personne travaillant 28 h par semaine, son indemnité chômage diminue mécaniquement puisqu'un jour par semaine n'est pas travaillé, il lui faut plus de temps pour arriver aux 910 h.

Les saisonnier-es, qui généralement travaillent quatre mois, n'auront pas les six mois qui permettent de percevoir une allocation, d'où leur manque d'appétence pour ces contrats, le nombre moindre de candidatures sur ces postes et la difficulté des entreprises à recruter, CQFD.

Une précarité qui sert le pouvoir

Mardi 16 août 2022, sur le site de Pôle emploi, un peu plus de 900 000 emplois sont proposés dont seulement 112 934 CDI à temps plein. 77 % des contrats proposés sont temporaires

et/ou à temps partiel. Comment, dans ces conditions, être serein ? Impossibilité de se projeter, de trouver un logement...

Les privé-es d'emploi se retrouvent dans des situations financières fragiles, or il faut postuler (donc payer un accès internet), se déplacer (coût des transports en commun et/ou du carburant et de l'entretien du véhicule), se présenter à l'employeur (être « présentable » coiffeur, vêtements, chaussures...) : ce sont des coûts non négligeables.

D'un côté, la réduction des allocations chômage et difficulté d'y accéder et de l'autre, la proportion d'emplois temporaires et/ou à temps partiel qui explose. Le résultat de cette équation est que la précarité ne fait que s'accroître.

Pourtant, ce n'est pas une fatalité, mais bien une volonté politique ! Depuis 1974 – merci Raymond Barre et la création du CDD – le CDI n'est plus la règle. Aujourd'hui persiste la volonté de mettre fin à ce type de contrat. En février 2016, E. Macron (ministre de l'Économie) annonce la « fin du CDI à vie dans la même entreprise ». Derrière ces mots se cache l'ubérisation de notre société.

Pourtant on peut faire autrement. L'Espagne le démontre avec sa dernière réforme du travail votée en début d'année, qui restreint la possibilité pour les entreprises d'avoir recours aux contrats temporaires (et ce, grâce à l'accord historique entre le gouvernement, les associations patronales et les syndicats UGT et Commissions ouvrières). Aujourd'hui, les CDI espagnols représentent 45 % des nouveaux contrats contre 10 % il y a peu. C'est bien une volonté politique !

Le vrai but de cette réforme

Est-ce être mauvaise langue de penser que cette précarisation organisée profite à certain-es ? Nombre de personnes sont contraintes d'accepter tout et n'importe quoi pour simplement survivre, est-ce là la société que nous voulons ? Pourquoi augmenter les salaires puisqu'une main-d'œuvre à bas coût permet l'augmentation des dividendes ? Pourquoi ne pas continuer à proposer des contrats précaires (courts et/ou à temps partiel) puisque ce système pernicieux l'impose de fait aux privé-es d'emploi ?

Mais cela ne suffit pas à la *start-up nation*, le gouvernement envisage déjà une autre réforme de l'assurance chômage. Parmi les pistes envisagées, il y a le modèle canadien : régionalisation des allocations avec une durée et des montants moindres. ●

MIRABELLE LEMAIRE,
SECÉTAIRE GÉNÉRALE DU SNUTEFI-FSU

JEUNESSE : ADAPTER LE MONDE DU TRAVAIL, RENFORCER LES DROITS

De plus en plus de jeunes revendiquent le droit à plusieurs vies professionnelles, à ne pas être « enfermés » dans les CDI ou le fonctionnariat. C'est un des arguments avancés par les libéraux pour « moderniser » le monde du travail, au détriment des droits sociaux. La gauche syndicale doit poursuivre la réflexion pour articuler deux impératifs : permettre le plus de trajectoires professionnelles possibles, compatibles avec un épanouissement au travail, tout en garantissant un maximum de droits.

Une récente étude de la Fondation Jean-Jaurès⁽¹⁾ suggère certaines attentes de la jeunesse vis-à-vis du monde de l'entreprise. Cette étude laisse penser que les jeunes ne font pas passer au second plan ce qui apparaît comme des « fondamentaux » du rapport au travail : 43 % veulent par exemple un poste bien payé et pour 40 % d'entre eux le mot entreprise renvoie en première intention au mot travail.

Antoine Dulin, vice-président du Conseil économique, social et environnemental, note en parlant du CDI que « si ce dernier est aussi désirable, c'est parce que la société repose entièrement sur lui : un jeune avec un CDD de six mois n'est pas prioritaire auprès d'un propriétaire ou d'un bailleur social ni pour bénéficier d'un crédit. Et tout notre modèle de protection sociale repose sur le travail⁽²⁾ ». Par ailleurs, le Revenu de solidarité active (RSA), dont le montant reste bien en deçà d'un revenu qui permette de vivre dignement, est seulement accessible à partir de 25 ans.

Néanmoins, on peut parler malgré tout d'un relatif recul du désir de CDI. Ceci viendrait d'un changement des attentes à l'intérieur de l'espace professionnel. D'après la sociologue Anne Muxel⁽³⁾, directrice de recherche au Cevipof/Sciences Po, les questions de liberté – entendue aussi bien dans le sens d'autonomie que d'organisation du travail – et de respect sont devenues deux attentes prioritaires de la jeunesse dans la sphère professionnelle. Ce qui fait écho à l'étude de la Fondation Jean-Jaurès : le respect serait pour elleux la première raison de choisir telle ou telle entreprise.

Tout cela, le CDI et le statut de fonctionnaire ne le garantissent pas forcément... L'emploi stable restant l'accès principal aux droits sociaux, il serait néanmoins faux de parler d'un basculement total vers un tout flexible, forcément amputé des droits sociaux, mis en exergue par les libéraux.

Articuler droit à l'expérimentation et droits sociaux

Celles et ceux qui veulent changer le paradigme du travail sont aussi, et surtout, les responsables du manque de respect et de liberté dans la sphère professionnelle. Il suffit de regarder la question de la mobilité dans la fonction publique. Géographiquement, la pénurie de titulaires impacte la mobilité, ce qui est source de grande souffrance chez les personnels. Quant à la mobilité de métier, elle est plus que limitée : accès indigent

aux congés de formation, absence de « passerelle » entre les différents ministères et services... Et si on ajoute à cela des conditions salariales très dégradées, le fait d'intégrer la fonction publique n'a rien d'attrayant pour des jeunes.

Considérer la sécurité du CDI ou du statut de fonctionnaire comme un renoncement à l'expérimentation du monde du travail, au droit à plusieurs vies professionnelles est un pas que beaucoup ne veulent pas franchir, *a fortiori* quand la rupture conventionnelle, et donc du droit au chômage, reste dépendante de la volonté de l'employeur.

La réponse se situe de fait dans une articulation des droits sociaux et le droit à plusieurs vies professionnelles. Et ceci dès la formation avec un revenu jeune/allocation d'autonomie qui permette de choisir ses études, d'accéder à un logement, à la santé...

La question de l'interdiction des contrats précaires, variable d'ajustement des entreprises et « passage obligé » de la majorité de la jeunesse pour l'entrée dans la vie active, serait un élément important d'inversion du rapport de force entre salariat et patronat.

Enfin, faciliter l'accès aux indemnités chômage en cas de démission permettrait là aussi de conjuguer absence de précarité et possibilité d'évolution professionnelle individuelle. Quant à la fonction publique, le recrutement massif, avec un élargissement notamment des droits à la formation, y compris en forme de passerelle interne, serait un pas indispensable pour permettre de redonner au corps de fonctionnaire un semblant d'attrait, en plus du nécessaire rattrapage salarial.

L'ensemble de ces questions, centrales dans la reproduction du système capitaliste, ne pourraient évidemment s'aborder qu'en perspective de changements politiques majeurs. ●

ANTOINE CHAUVEL

1) <https://www.jean-jaures.org/publication/les-jeunes-et-lentreprise/>

2) Antoine Dulin, Revue projet, juin 2017, p 10 à 17,

3) Anne Muxel, 2018, Politiquement Jeune, Editions de l'Aube



Évaluation des écoles et établissements machine de guerre néo managériale

Les nouveaux dispositifs d'évaluation des écoles et des établissements se généralisent en cette rentrée. Articulés aux mesures de contractualisation et d'individualisation des apprentissages, des carrières et des structures (contrats locaux d'accompagnement – CLA –, école du futur, expérimentation marseillaise...), ils participent d'un retour aux sources des techniques managériales modernes s'appuyant sur l'investissement des acteur·rices. Quelle stratégie syndicale y opposer pour répondre à un déploiement qui se fera de façon très hétérogène tant dans le temps que dans les territoires ?

L'évaluation des écoles et établissements vient du Conseil d'évaluation de l'école (CEE), mis en place par Blanquer pour supprimer le Centre national d'étude des systèmes scolaires (Cnesco) (organisme indépendant qui était jusqu'alors chargé d'évaluer le système scolaire français). Ces nouveaux dispositifs auraient pour but « d'aider les écoles [et établissements] à remplir la mission confiée par l'État en lien avec la commune ou l'EPCI, en termes de qualité et d'efficacité de l'éducation et de la formation dispensées, à donner un sens collectif à l'action et renforcer le sentiment d'appartenance ». Un cycle d'évaluation est envisagé tous les cinq ans, ce qui implique d'évaluer environ 20 % des écoles et établissements chaque année.

L'affaire se déroule en deux phases :

✓ une auto-évaluation

Le document de cadrage produit par le CEE comporte une foule de propositions pour cette phase. « Ces outils n'ont pas vocation à normer leur démarche » et ne sont que « mis à disposition » (sic)... Mais les personnels de direction sont fortement incités à les utiliser – la démarche, ses finalités et le contenu du rapport ne sont donc pas à la main des équipes – et à mettre en place un « comité de pilotage » et des commissions ou évaluateur·rices thématiques. Aucune disposition réglementaire ne permet en effet d'imposer la participation au processus. C'est ce qui explique la façade « participative » donnée à l'affaire, non le souci de faire vivre la démocratie. Le rapport d'auto-évaluation n'est d'ailleurs que « communiqué » au conseil d'administration (CA).

✓ une évaluation externe

Personnels de direction et évaluateur·trices « externes » (inspecteur·rices, personnels de

direction, cadres administratifs, conseiller·ères pédagogiques, mais aussi enseignant·es) réalisent de concert une « grille de questionnement, d'entretiens et d'observation », y compris de séquences pédagogiques, avant la visite de l'établissement. Trente jours après celle-ci, les évaluateur·trices doivent envoyer un « pré-rapport », restitué ensuite en CA ou conseil d'école. À ce stade il n'est pas prévu de vote pour l'adopter, ni de l'intégrer au projet d'école ou d'établissement, ce qui le rendrait contraignant. Pour autant, la confusion entre les deux objets – évaluation de l'établissement / projet d'établissement – est entretenue, plus ou moins à dessein.

On le voit, il s'agit de faire intégrer l'idée que les écoles et les établissements seraient de petites entreprises concurrentes les unes des autres, qui « feront mieux » à condition de consentir à la modification des pratiques professionnelles pour les rendre conformes aux prescriptions. Dans



cette logique, ce ne sont ni les moyens ni la politique éducative, mais les personnels qui sont responsables, selon leur degré d'investissement individuel et collectif local, de la qualité du service rendu aux élèves et aux familles.

Une longue histoire aux enjeux renouvelés

Cette évaluation des écoles et des établissements se situe dans une histoire maintenant longue de promotion de la contractualisation. La loi d'orientation de 1989 disposait déjà dans son article 18 que les écoles, collèges et lycées

élaborent des projets d'établissement intégrant un volet évaluatif. Il y a vingt et un ans, la promulgation de la loi organique relative aux lois de finance (LOLF) a renforcé les politiques d'évaluation dans les services publics, avec l'objectif de réformer en profondeur la gestion publique en instaurant une culture de la performance et du résultat, via indicateurs et contrats d'objectifs. En 2005, à l'occasion de la promulgation de la loi Fillon sur l'école, les projets d'école / d'établissement ont fait leur entrée dans le Code de l'Éducation. Ils étaient, et sont toujours, liés aux expérimentations, conçues ici moins comme des moyens d'amélioration du service rendu que comme les instruments de la dérégulation du système éducatif, d'une part, et du renforcement des hiérarchies locales, de l'autre. Depuis, la volonté de faire entrer le système éducatif dans cette « culture de l'évaluation » s'est affirmée.

Le management moderne se donne comme objectif l'assujettissement de la créativité au travail aux besoins de celui



qui l'organise. Cet assujettissement passe par le contrôle du travail *a posteriori*, la mise en concurrence des agent-es ou des structures, et la constitution de nouvelles normes et procédures entrant en concurrence avec les précédentes, par le biais de la promotion d'indicateurs de performance distants, voire en conflit avec les critères que les agent-es considèrent comme intrinsèques au travail réel et au « bon travail ».

Construire les résistances

L'une des premières difficultés syndicales se situe là : en faisant de l'investissement des acteur-trices l'une des étapes de leur déploiement, ces techniques managériales construisent l'illusion d'une liberté plus grande, quand c'est en fait une nouvelle forme d'assujettissement. Dans le premier degré, l'absence de supérieur hiérarchique au sein de l'école risque de brouiller encore plus la situation.

À cela s'ajoute le déploiement de l'évaluation des écoles et établissements sur cinq ans, n'impliquant que 20 % des collègues chaque année. Si dans la période récente le syndicalisme a fait la preuve de sa capacité à mobiliser face à des réformes ayant une incidence sur l'ensemble du système (loi Blanquer), il a buté sur des transformations différenciées géographiquement (carte des REP, profilage des postes) ou selon les niveaux d'enseignement (réformes du lycée et du bac).

L'information des collègues, la popularisation de mots d'ordre d'actions, leur coordination et leur visibilité sont évidemment des tâches prioritaires. Mais



elles doivent s'accompagner d'un travail de terrain auprès des équipes concernées, considérant que les prises de conscience peuvent se faire à des rythmes différents. Si certaines pourront refuser d'entrer dans le dispositif, d'autres feront de l'expression des critères qu'elles jugent pertinents le moyen d'entrer en conflit avec ceux formulés par la hiérarchie. D'autres encore pourront exprimer une résistance passive en jouant le jeu sans rien y projeter quand d'autres enfin pourront adhérer à la démarche.

Ces aspects impliquent de revisiter notre répertoire d'actions afin d'arriver à engager les équipes dans la résistance tout en agglutinant un collectif plus large autour. Les expériences de luttes, à l'endroit où elles les situeront, des premières

équipes engagées, leur capacité à enrayer l'évaluation de leur école ou établissement, auront un impact déterminant sur ce que vivront les équipes concernées les années suivantes.

Il faudra aussi anticiper les mesures de rétorsion contre les équipes qui refuseront d'entrer dans le dispositif. La particularité du 2^d degré, avec la présence de hiérarchies locales au sein même des équipes, est à traiter : les chef-fes d'établissement peuvent exercer des pressions fortes, et/ou faire le travail seul-es.

Un certain retard a été pris : un peu moins de 40 % des écoles et établissements sont déjà entrés ou vont entrer dans le cycle d'évaluation, mais les réponses et outils syndicaux tardent. Les syndicats

de la FSU concernés avancent en ordre dispersé : si le Snuipp porte la revendication de l'arrêt immédiat de ces évaluations et appelle les écoles à ne pas y participer, ce n'est pas (encore) le cas du Snes, dont les mots d'ordre ne sont pas aussi clairs. Un travail fédéral est donc nécessaire, d'autant qu'il pourrait aider à visibiliser, fédérer et entraîner des oppositions locales.

Les transformations du travail visant l'investissement des acteur-rices pour mieux les assujettir ont depuis plusieurs années percuté de nombreux champs professionnels. Le syndicalisme n'a jusqu'à ce jour pas trouvé les ressorts permettant d'enrayer durablement ces mécanismes. Or les enjeux sont importants, tant du point de vue du renouvellement des pratiques militantes, que des conséquences d'un assujettissement toujours plus grand des personnels de l'Éducation à des politiques visant à l'augmentation du caractère ségrégatif de l'École. À nous d'impulser les expériences concrètes de lutte, leur suivi, en en assumant la part d'hétérogénéité. C'est certainement le passage obligé pour pouvoir construire des mobilisations futures d'ampleur, unifiantes, autour d'un projet émancipateur pour l'École. ●

MARIE HAYE ET ADRIEN MARTINEZ

Une rentrée scolaire dans la continuité libérale

Marquée par la mise en lumière de la crise d'attractivité que connaissent les métiers de l'enseignement, cette rentrée scolaire a été celle de la confirmation du train de réformes libérales que le candidat Macron avait décliné dans sa campagne⁽¹⁾. Corseté qu'il est par le président faisant le discours devant les recteurs et la première ministre indiquant les chantiers à venir, le ministre Pap N'Diaye devra déclinier une feuille de route dans la lignée des politiques qui ont dégradé le service public d'Éducation ces vingt dernières années.

Dans le premier degré, ce sont 2 163 recrutements perdus à l'issue des épreuves d'admission. 1 620 dans le second degré... Les résultats des derniers concours de recrutement enseignant témoignent du déficit d'attractivité de ces métiers. Cela fait maintenant dix ans que ces concours sont chaque année marqués par un déficit de reçus par rapport aux postes ouverts, démontrant le caractère installé et structurel de la crise et l'inanité des mesures prises pour l'endiguer. Cette année, les chiffres ont été aggravés par l'effet conjoncturel de la réforme Blanquer de la formation initiale, qui a placé de nouveau le concours de recrutement à la fin du M2.

Le gouvernement a ouvert deux pistes pour traiter cette crise : un recrutement plus précoce, en L3, et l'ouverture d'un concours exceptionnel visant la titularisation des contractuels-enseignants. Mais, alors que la crise touche le premier comme le second degré, ces mesures ne concerneront que les personnes se destinant au professorat des écoles. À cela s'ajoute le manque de clarté sur les annonces, particulièrement sur les conditions de formation des stagiaires recrutés et la référence pas

assez explicite à la validation par un master de cette formation : cela ne permet pas d'assurer une amélioration des conditions d'entrée dans le métier, et laisse ouverte l'hypothèse d'un décrochage inacceptable entre premier et second degré.

Continuité libérale

Le train de réformes libérales annoncées va aggraver les conditions d'exercice des métiers de l'enseignement.

Les évaluations des écoles et des établissements⁽²⁾, pilotées par le Conseil d'évaluation de l'école, vont se déployer. De nouvelles évaluations nationales (toujours exclusivement consacrées aux apprentissages dits fondamentaux), seront expérimentées en CM1 et 4^e avant généralisation à la rentrée prochaine. Ce faisant, l'ensemble du parcours scolaire sera structuré par ces évaluations nationales : le « plan maternelle » entend renforcer l'enseignement du vocabulaire, de la phonologie et de la numération pour préparer les apprentissages fondamentaux du CP qui seront mesurés à l'entrée dans cette classe. À partir du CE1, les élèves subiront les évaluations nationales tous les deux ans. Tout

ceci pour « ancrer la culture de l'évaluation » prônée par le ministère dans son dossier de presse de rentrée.

Le candidat Macron avait annoncé vouloir généraliser l'expérimentation marseillaise faisant de la validation par l'institution de projets rédigés par les écoles la condition de dotations budgétaires supplémentaires. Cela se concrétisera dès l'automne et viendra abonder les mesures visant à augmenter la contractualisation de l'attribution des moyens aux écoles et établissements (contrats locaux d'accompagnement, cités éducatives...), rompant encore plus avec l'idée d'une répartition des moyens en fonction des besoins. La logique d'expérimentation au collège est renforcée. Le pacte enseignant, s'il prévoit une revalorisation des salaires, annonce d'ores et déjà qu'une partie sera conditionnée à l'acceptation de tâches et missions nouvelles, augmentant l'individualisation des carrières.

Creusement des inégalités

La nouvelle réforme de la voie professionnelle vise à l'assujettissement toujours plus grand aux besoins immédiats formulés par le monde économique, dont les métiers en tension, au détriment du bien commun et des enjeux climatiques et sociaux. La découverte des métiers commencera dès la 5^e. La personnalisation des parcours des élèves par l'orientation est mise en avant. La part des stages en entreprise au lycée professionnel sera augmentée, au détriment des disciplines scolaires.

Les mesures vantées pour « l'égalité des chances » (implantation de filières d'excellence dans certains Rep, internats d'excellence...) prouvent à quel point, loin d'une véritable politique de lutte contre des inégalités scolaires socialement déterminées, c'est le renforcement de l'illusion méritocratique, en permettant l'accès à l'élite d'une poignée d'élèves issues des classes populaires, qui est recherchée. Par ailleurs, le caractère ségrégué du système scolaire est renforcé, avec la promotion des sections internationales du CP à la seconde, certifiées par un nouveau bac français international.

Plus que jamais, une double volonté est affirmée : contraindre l'école et ses personnels à légitimer ces politiques éducatives et, par ailleurs, renforcer le système des inégalités. ●

ADRIEN MARTINEZ



Pap Ndiaye, le ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, lors d'une visite au lycée polyvalent Elisa-Lemonnier, à Paris, le 15 juin 2022.

1) Voir n° 95 de la revue de l'École émancipée.

2) Voir article précédent pages 22 et 23

Mobilisations massives en Grande-Bretagne

Un mouvement de grèves a débuté fin juin en Grande-Bretagne, d'une ampleur sans équivalent depuis de nombreuses années et ce, malgré l'affaiblissement historique et continu des organisations syndicales depuis le début des années 1980, où elles culminaient à plus de treize millions d'adhérent-es.



PHOTO : AFP

La dissuasion massive anti-grèves sembla aboutir, au milieu des années 2010 et en pleine période d'extrémisme austéritaire, à la quasi-disparition de la grève, l'année 2015 n'enregistrant que 170 000 heures non travaillées pour faits de grève, soit le deuxième taux le plus faible depuis 1891, lorsque débuta ce décompte statistique.

Ces grèves ont eu lieu et se poursuivent dans une grande variété de secteurs, des diverses catégories de salarié-es des transports ferroviaire, maritime ou aérien, à la poste et aux télécoms en passant par des organisations d'avocat-es, des agent-es de propreté dans certaines villes ou les personnels du grand port de conteneurs de Felixstowe.

Depuis l'annonce de la désignation de Liz Truss au poste de Première ministre, le 5 septembre, le FBU (pompiers) a lancé la consultation préalable à la grève, immédiatement précédée par celle organisée par le Royal College of Nursing (RCN) qui syndique près d'un demi-million d'infirmier-es, sage femmes, et étudiant-es en formation.

Fin septembre commencera le vote organisé par le PCS (fonctionnaires des administrations centrales). Les organisations de l'enseignement secondaire et du supérieur devraient bientôt et enfin prendre le même chemin (à la suite d'un mouvement de grève déjà lancé en Écosse dans l'éducation).

La revendication commune aux unes et aux autres est d'abord celle du rattrapage des salaires sur une inflation galopante

depuis le début de l'année et une hausse sans précédent des tarifs de l'énergie dont le plafond a été relevé de 54 % en avril, pour être à nouveau augmenté de 80 % le 1^{er} octobre prochain. Une hausse supplémentaire d'environ 50 % doit encore intervenir début 2023.

Des reculs sans précédent

Dans la totalité des cas, les augmentations de salaires, proposées ou imposées, impliquent des reculs salariaux d'autant plus graves que la contraction générale des salaires est déjà en cours depuis 2008, et s'est trouvée, pour ainsi dire, institutionnalisée avec le programme d'austérité d'une brutalité dévastatrice lancé en 2010.

Le mouvement actuel intervient donc sur fond d'appauvrissement toujours plus catastrophique, mesurable à la seule montée en flèche du nombre des banques alimentaires, en particulier depuis 2013-2014. Cet épuisement matériel et moral avancé concerne l'ensemble des secteurs de la santé et de l'éducation qui connaissent, là aussi, des problèmes de pénurie de vocations, de recrutements et de stabilité des personnels. Et comme on peut s'en douter, la crise du coût de la vie vient ajouter une dimension d'angoisse proprement existentielle à la confusion et l'incertitude suscitées par la sortie de l'UE en version radicalement droitiste et à une crise sanitaire ayant causé la mort de plus de 200 000 personnes.

Reste une dimension clé de cette conjoncture : le contrepoint des « superprofits » dans ce climat de régression sociale accélérée.

Oui, les grandes entreprises du secteur de l'énergie ont accumulé des bénéfices gigantesques en quelques mois seulement (£50 milliards rien qu'entre avril et juin de cette année pour les cinq principaux groupes pétroliers opérant au Royaume-Uni). Mais, non, l'aubaine miraculeuse ne se limite en rien à ce seul secteur : c'est tout le front des principales entreprises capitalistes qui tire parti du contexte de crise prolongée pour pratiquer une extorsion massive : selon une enquête conduite par le syndicat Unite, les bénéfices des entreprises cotées à la Bourse de Londres (indice FTSE 350) étaient de 73 % supérieurs à leur niveau (pré-covid) de 2019. Les revenus de l'élite patronale ont progressé de 29 % (à près de £2,6 millions en moyenne) en 2020 et 2021. Et il faudrait encore parler du gigantisme des très grandes fortunes recensées dans le *Sunday Times*, dont la richesse cumulée est passée de £490,7 milliards en 2020 à £653 milliards en 2022. L'augmentation vertigineuse des profits (estimée à 60 %) est le symptôme de cet accaparement.

Les syndicats en première ligne

Dans ce contexte de contestation sociale, non pas juste de « l'inflation », mais, à travers elle, du système oligarchique, deux priorités se distinguent : l'utilité et l'opportunité de la grève générale, non pas comme seul slogan, mais comme possibilité concrète inscrite dans la dynamique du moment, encore animée et encouragée par les mobilisations annoncées pour l'automne. L'autre concerne l'urgence vitale et l'évidence que prend l'enjeu de la renationalisation. Énergie, eau, transport, santé. L'opinion publique britannique y est majoritairement favorable de longue date. Même l'électorat conservateur, pour une bonne moitié, y aspire désormais. Et leur nombre a vocation à croître avec l'augmentation des factures de gaz et d'électricité qui, de £1100 il y a encore un an, devrait atteindre les £5000 d'ici avril 2023.

Mais jusqu'ici, la droite toujours plus extrême au pouvoir, se contente d'envisager de nouvelles réductions d'impôts et de durcir le ton contre les organisations syndicales. La droite travailliste dans l'opposition parle quant à elle de gel temporaire et de taxe exceptionnelle. En l'état, le mouvement social et syndical ne peut alors compter que sur ses propres forces, et même éprouvé, il semble après tout qu'il n'en manque pas. La réussite possible de l'initiative de boycott *Don't pay* et les mobilisations de la campagne *Enough is Enough* devraient contribuer à en donner une mesure fiable. ●

THIERRY LABICA (NANTERRE).

L'Otan sur le devant de la scène

Après la fin du Pacte de Varsovie et la chute du mur de Berlin, le choix a été fait par le gouvernement Clinton de conserver l'OTAN, comme outil militaire au service de l'hégémonie états-unienne. À la fin des années 2000, l'échec patent de l'intervention en Afghanistan et les contradictions internes à l'alliance à propos des conflits en Syrie – et le rôle de la Turquie – ont pu laisser penser que le temps de l'OTAN était dépassé. E. Macron lui-même parlait de « mort cérébrale » de l'Alliance atlantique. Mais l'invasion russe de l'Ukraine début 2022 a entraîné une résurgence de l'OTAN, qui vise à s'élargir et renoue avec sa justification première de confrontation avec la Russie.



PHOTO : D. R.

Le dernier sommet de l'Otan s'est tenu à Madrid fin juin, dans un contexte de crise mondiale sans précédent : Covid 19, effondrement de chaînes de valeurs mondiales, aggravation des conflits régionaux, et des tensions entre les grandes puissances, guerre en Ukraine, crises migratoires, climatiques, énergétiques et économiques, recomposition des relations politiques internationales.

Ce sommet a scellé une évolution en cours depuis 2014 avec l'adoption d'un nouveau concept stratégique, texte boussole de l'Alliance, qui fait passer la Russie du rang de partenaire à celui de première menace. L'Alliance va s'élargir à la Suède et la Finlande qui, à leur demande, sont invitées à en devenir membres.

Ce sommet a rendu manifeste la volonté des élites « occidentales » de répondre à ces défis en intensifiant l'escalade militariste ainsi que la tentative des États-Unis de retrouver une hégémonie mondiale remise en question après ses désastres au grand Moyen-Orient.

Comme le souligne Jaime Pastor, politiste et directeur de la revue *Viento Sur* : « à Madrid, l'Otan a formalisé un nouveau bond en avant dans son vieux projet de s'ériger en gendarme global de la planète au service du bloc capitaliste occidental (...), son nouveau concept stratégique constitue une redéfinition de ses ennemis et des menaces bien supérieures

à celle qui a conduit à sa naissance en 1949, ou à ce que l'on a appelé la deuxième guerre froide dans les années 1980 ».

Les axes d'un nouveau concept stratégique

Premièrement, bien que la rhétorique de la Déclaration de Madrid continue de définir l'Otan comme une alliance défensive, la classification des menaces auxquelles elle est confrontée montre un saut qualitatif dans les fonctions de l'Alliance. Trois éléments fondamentaux ont été définis explicitement et dessinent un nouvel « axe du mal » :

- ✓ définir la Fédération de Russie comme la « menace la plus importante et la plus directe pour la sécurité » (point 5 de la déclaration) ;
- ✓ placer la Chine en tant que « concurrent stratégique » dans tous les domaines à moyen et long terme, car elle incarne « des défis systémiques [...] à notre sécurité, nos intérêts et nos valeurs qui cherchent à saper les règles régissant l'ordre international » (point 6 de la déclaration) ;
- ✓ établir que « l'immigration illégale » constitue un élément déstabilisant.

Au-delà, la déclaration finale n'a aucun scrupule à positionner l'Otan comme une alliance offensive : « personne ne devrait douter de notre force et de notre détermination à défendre chaque pouce du territoire des Alliés, à préserver la souveraineté et l'intégrité territoriale de tous les Alliés et à l'emporter sur tout agresseur ».

Le sommet de Madrid marque un autre changement qualitatif par un élargissement international assumé. Avec l'invitation du Japon, de l'Australie, de la Nouvelle-Zélande et de la Corée du Sud en tant que partenaires de l'Otan dans la région Asie-Pacifique, son champ d'action s'étend à la scène mondiale.

Dans cette veine, la déclaration finale est truffée de références aux « acteurs autoritaires », aux « concurrents stratégiques » et aux « adversaires potentiels » qui recourent à des « stratégies de guerre hybride », telles que « des campagnes de désinformation, l'instrumentalisation de l'immigration, la manipulation des approvisionnements énergétiques et l'utilisation de la coercition économique » et qui « recourent aux conflits ». Ainsi « la fragilité et l'instabilité en Afrique et au Moyen-Orient affectent directement notre sécurité et celle de nos partenaires ». L'Otan confirme et renforce ainsi son rôle de gendarme

ne

mondial au service du capitalisme occidental, précisément au moment où la période de « mondialisation heureuse », inaugurée à la fin du siècle dernier, peut être considérée comme terminée.

La nouvelle période qui s'ouvre sera dominée par de nombreux défis, accélérés et aggravés par la guerre en Ukraine. Il s'agit notamment de la crise climatique et énergétique, des crises alimentaires dans un nombre croissant de pays et des mouvements migratoires qui en découlent, de la stagflation⁽¹⁾ et de la menace de récession, de la perspective d'une nouvelle crise mondiale de la dette, de l'hypothèse d'une nouvelle vague de pandémies et de crises de la santé et des soins et, enfin, du risque d'une escalade militaire menant à une guerre nucléaire.

Forces et fragilités de L'Otan

Pourtant, alors que ce sommet semble être une réaffirmation du *leadership* américain, fortement conditionné par la guerre en Ukraine, il est difficile de croire que l'unité de l'alliance soit durable. Comme le note Jonathan Eyal dans le *Guardian* du 3 juillet 2022 : « dès que Moscou laissera entendre qu'elle souhaite un cessez-le-feu en Ukraine, toutes ces opinions divergentes au sein de l'Otan apparaîtront au grand jour. Si la raison d'être même d'un texte comme le concept stratégique est d'exposer au grand jour l'unité de l'Alliance autour de principes clefs, cela ne signifie pas, pour autant, que les dissensions disparaissent, loin de là.

Le nouveau concept stratégique de l'Otan adopté à Madrid comprend un total de 71 engagements catégoriques (*we will*) en seulement 11 pages de texte. Certes un ensemble admirable d'engagements, mais certains ne tiendront pas lorsque les armes se tairont en Ukraine ».

De même, comme le souligne P. Rousset, « La question reste : l'Otan a-t-elle les moyens d'appliquer sa politique ? Il n'y a rien d'évident à cela. Alors que la plupart des pays de l'ONU ont condamné l'invasion, seule une petite minorité a pris la voie des sanctions ».

L'Otan a formalisé un nouveau bond en avant dans son vieux projet de s'ériger en gendarme global de la planète.

J. PASTOR

Cependant, le sommet de l'Otan à Madrid a mis en évidence deux éléments pertinents qui peuvent difficilement être négligés : premièrement, la faible mobilisation contre le sommet, dans un pays qui, dans les années 1980, avait organisé des mobilisations historiques contre l'incorporation de l'Espagne à l'Otan – soutenue par le gouvernement socialiste – ainsi qu'un rejet traditionnel de la politique impérialiste américaine ; deuxièmement,



PHOTO : ARAMINFO.ORG

le soutien populaire que l'Otan a obtenu après l'invasion russe de l'Ukraine, qui masque les intérêts derrière sa politique et justifie aux yeux de larges secteurs sociaux l'énorme augmentation des dépenses militaires (jusqu'à 2 % du PIB) convenue au sommet de Madrid...

À cela s'ajoute le fait qu'à gauche, la faiblesse du mouvement antiguerre et anti-armement a pu alimenter des tendances « néocampistes » (notamment en ce qui

concerne la guerre en Ukraine), mais a aussi conforté un courant néo-atlantiste pour lequel le renforcement de l'Otan dans le contexte actuel apparaît comme une garantie contre l'expansionnisme russe ou chinois.

Face à ces deux impasses, la boussole de l'émancipation passe par la solidarité avec les peuples attaqués et avec toutes celles et ceux qui cherchent refuge et asile, tout en s'opposant fermement à l'augmentation des budgets militaires et à la course aux armements dans chaque pays, au détriment des besoins écologiques et sociaux. Il est nécessaire de construire une alternative à la conception militariste de la sécurité et de la coexistence dont Jaime Pastor décrit « l'équation » : « Nous devrions opposer une idée multidimensionnelle de la sécurité mondiale, capable de répondre à l'ensemble des crises

en plaçant la défense de la vie et des biens publics et communs au centre face à l'urgence mondiale chronique. Et nous savons que cela est incompatible avec la survie du capitalisme sous n'importe laquelle de ses versions, qu'elle soit occidentale, orientale ou méridionale ». ●

SOPHIE ZAFARI

1) Croissance faible associée à une inflation importante.

LES NOUVEAUX NON-ALIGNÉS

Le non-alignement est redevenu un thème récurrent. Le terme séduit, réveillant la mémoire de la conférence de Bandung en 1955. Cette conférence s'était tenue sous les auspices du dirigeant indonésien Soekarno, avec notamment en vedette Zhou Enlai pour la Chine, Nehru pour l'Inde, Nasser pour l'Égypte, Sihanouk pour le Cambodge, Tito pour la Yougoslavie, ainsi que le Japon (seul pays industrialisé) et Hocine Aït Ahmed pour le FLN algérien. Le Mouvement des non-alignés (MNA) s'inscrivait dans un vaste combat pour la décolonisation et la remise en cause de l'ordre dominant.

Rien à voir avec les non-alignés d'aujourd'hui, composés en règle générale de régimes qui n'ont rien de progressistes. Ainsi, l'Inde de Modi est considérée par de nombreux courants de gauche comme fasciste. Cependant, la référence au non-alignement signifie que les affaires continueront comme avant et que la Russie n'est pas isolée sur le plan international, d'autant plus que sa dénonciation des perfidies de l'Occident entre en résonance avec la mémoire populaire de la colonisation ou de l'invasion de l'Irak.

Aux frontières européennes de la Russie, tout étant relatif, l'Otan et l'Union européenne apparaissent certes plus démocratiques que le régime poutinien, même si le programme de reconstruction de l'Ukraine discuté à Lugano, dans la perspective de l'après-guerre, veut imposer à la population les canons de l'ordre néolibéral.

PIERRE ROUSSET

Site Europe-solidaire

Équateur : mobilisation exemplaire et victoire en demi-teinte

Juin 2022 : deux ans et demi après la grande révolte d'octobre 2019, dix-huit jours de contestation sociale et de mobilisation indigène secouent l'Équateur et entraînent la première grande crise politique à laquelle se confronte le président Guillermo Lasso, banquier conservateur élu en 2021. Malgré une répression violente, le mouvement, très combatif et bien organisé, résiste et obtient un accord qui, s'il ne donne pas satisfaction sur toutes les revendications, représente des avancées indéniables, quoique fragiles.

Depuis un an, la puissante Confédération des peuples indigènes de l'Équateur / Conaie tentait de négocier avec le gouvernement. Le 13 juin, elle appelle à un *paro nacional* (grève générale) contre la hausse du prix des carburants, l'octroi de concessions minières dans les territoires autochtones, le manque d'emplois, pour un contrôle des prix et pour l'accès à la santé et à l'éducation. Les choses se seraient sans doute vite calmées si l'arrestation provisoire du président de la Conaie, le populaire Leonidas Iza, n'avait pas mis le feu aux poudres : la grève se transforme en soulèvement et s'inscrit dans la durée.

Le pays traverse une sévère crise sociale et économique aggravée par deux années de pandémie qui ont creusé les inégalités, tandis que le gouvernement accentue les mesures néolibérales en donnant la priorité aux exigences du FMI et aux intérêts des grandes entreprises et des banques. La hausse constante des prix affecte le pouvoir d'achat de près de 70 % de la population. Le secteur paysan, déjà frappé de plein fouet par l'impact des traités de libre échange, souffre des effets de la guerre en Ukraine. L'état déplorable du système de santé, les licenciements, l'augmentation

des taux de chômage et d'emploi informel, la réduction du budget des universités, les violences liées au narcotrafic, le veto présidentiel au projet de loi autorisant l'avortement pour viol, la recrudescence des projets extractifs dans les territoires indigènes sont autant de motifs de mobilisation pour des milliers d'Équatorien·nes qui soutiennent une plateforme unitaire de dix revendications.

Une mobilisation indigène et populaire

Pendant presque trois semaines, malgré l'instauration de l'état d'urgence dans plusieurs provinces et la capitale Quito et une répression violente, le *paro* bloque le pays, ses voies de communication et son économie. Près de 10 000 membres des communautés indigènes organisent des barrages routiers et quittent leurs territoires pour marcher sur Quito.

À la différence de ce qui s'est passé lors du soulèvement d'octobre 2019 contre les mesures d'austérité du gouvernement de Lenín Moreno, les organisations syndicales ne prennent que très peu part au mouvement, à part les soignant·es durement touché·es par la crise post-pandémie. Il s'agit avant tout d'une mobilisation indigène, soutenue par les habitant·es des quartiers populaires, les étudiant·es, les artistes, les organisations féministes et les associations de minorités sexuelles qui se joignent au *paro*, faisant entendre leurs



revendications et participant aux assemblées et aux manifestations.

Très vite, le gouvernement répond par une répression encore plus brutale qu'en 2019. L'invasion par la police de la Maison de la Culture indigène, les attaques d'universités servant de refuges, les infiltrations de policiers, les arrestations arbitraires, les tirs de gaz lacrymogènes, grenades assourdissantes et canons à eau pendant les manifestations valent au gouvernement les critiques de nombreuses ONG de droits humains. Rappelons que les gouvernements équatoriens successifs, y compris lors des mandats de Rafael Correa (2007-2017), ont renforcé l'appareil répressif de l'État et l'ont déployé contre les mouvements sociaux de ces dernières années. Le bilan est lourd : sept morts, des centaines de blessé·es ! Cependant la violence policière et les déclarations menaçantes du président Lasso intensifient la lutte en unissant les organisations populaires et en incitant plus de citoyen·es à se joindre au mouvement.



Des hommes autochtones avec des boucliers se tiennent ensemble avant de marcher dans la zone du parc El Arbolito à Quito, le 22 juin 2022.

PHOTO : RODRIGO BUENDIA / AFP



VERONICA LOMBEIDA / AFP

La répression est approuvée par une droite ouvertement raciste qui, sous prétexte de défendre les classes moyennes et de protéger la paix, appelle à expulser les indigènes hors de la ville. Ce racisme n'est hélas pas nouveau en Équateur, mais il est désormais décomplexé : certaines habitant-es des quartiers privilégiés n'hésitent pas à attaquer des manifestant-es, y compris avec des armes à feu. De fait, Guillermo Lasso, dont la cote de popularité était au plus bas depuis des mois, se présente comme le garant de l'ordre en accusant la Conaie de vouloir « perpétrer un coup d'État » et de participer au narcotrafic. Il réussit à réarticuler les droites autour de lui et fait tout pour laisser pourrir la mobilisation. Les grands organes de presse reproduisent à l'identique son discours, présentant les actions populaires comme du vandalisme et de la violence tout en taisant la répression policière et en stigmatisant les organisations indigènes. Cependant, le monopole de l'information est contré par le travail remarquable des médias alternatifs et communautaires.

Des négociations et une ébauche de sortie de crise

Face à l'intensification de la lutte et à la paralysie de l'économie, le gouvernement se révèle incapable de contrôler la situation. Lasso, qui échappe de peu à une procédure de destitution lancée par les partis de gauche à l'Assemblée nationale, est obligé de lâcher du lest et répond à certaines demandes populaires : augmentation du bon d'aide aux familles, déclaration de l'état d'urgence dans le système de santé, augmentation du budget de l'éducation interculturelle, subvention sur les engrais, baisse des prix des carburants, annulation de dettes inférieures à 3 000 dollars... Mais ces mesures sont jugées insuffisantes et

sans garanties par les organisations mobilisées et le mouvement ne faiblit pas. Enfin, le 28 juin, le gouvernement accepte d'ouvrir une table de négociations avec les directions des mouvements indigènes. Le 30 juin, un accord est finalement trouvé. Aux mesures déjà annoncées, s'ajoute l'engagement à stopper l'extension de l'exploitation pétrolière, à restreindre les activités minières dans des zones protégées et les territoires des peuples autochtones, à garantir la consultation préalable des communautés, à réduire davantage le prix des carburants, à contrôler les prix.

« Le mouvement indigène considère officiellement que la première étape du Paro Nacional est terminée. Le respect des accords sera évalué



PHOTO : CRISTINA VEGA RHOR / AFP

Leonidas Iza, chef de la puissante Confédération des nationalités indigènes de l'Équateur (Conaie).

dans quatre-vingt-dix jours. Nous allons continuer la lutte, mais, selon l'acte que nous avons signé, nous allons suspendre le mouvement ». La conclusion de l'accord est saluée par les cris de joie des milliers d'indigènes rassemblés à la Casa de la Cultura où Leonidas Iza est ovationné lors d'une dernière assemblée avant le retour des indigènes dans les communautés. Une partie minoritaire des secteurs mobilisés reproche aux directions des organisations de ne pas

avoir obtenu satisfaction sur la totalité des revendications et de ne pas avoir pu concrétiser le mot d'ordre « *Dehors, Lasso !* » surgi en cours de mouvement. Il aurait certainement été difficile de poursuivre la mobilisation après dix-huit jours épuisants, au risque de ne rien gagner ou de déplorer encore plus de morts.

Deux mois plus tard, où en est-on ?

Le paro s'est donc conclu par une sorte de trêve et la convocation de dix commissions qui doivent négocier d'ici octobre sur des sujets tels que la production, l'énergie et les ressources naturelles, les droits collectifs, la sécurité, la justice, l'accès à la santé, l'emploi, l'enseignement supérieur, les subventions sur les prix, les crédits... Mais, depuis l'installation en juillet de ces commissions, alors que le gouvernement assure qu'il répondra aux demandes populaires, le mouvement indigène dénonce son manque de volonté politique à satisfaire les revendications. « *Il est extrêmement préoccupant pour les communautés et le pays que depuis quarante-cinq jours, nous n'ayons pas de résultat malgré nos propositions et que le dialogue soit utilisé par le gouvernement comme une stratégie pour dissuader le processus de lutte* », a déclaré Leonidas Iza le 31 août. À l'issue de cette séquence, le climat du pays est donc toujours très polarisé : un mouvement indigène et populaire puissant, qui ne lâche rien malgré la répression, un État militarisé mais faible politiquement, des classes supérieures de plus en plus racistes et centrées sur leurs intérêts. Le mouvement reprendra-t-il en octobre, si les discussions actuelles ne donnent pas les résultats promis ? Comment Lasso va-t-il terminer son mandat dans ces conditions ? Les victoires électorales historiques, qui viennent de porter la gauche au pouvoir au Chili, en Colombie, peut-être bientôt au Brésil, susciteront-elles un regain des mouvements sociaux en Équateur et dans le reste de l'Amérique latine ? L'avenir mérite toute notre attention. ●

**CATHY FERRÉ, ÉE SNES AIX-MARSEILLE
BUREAU NATIONAL DE
FRANCE AMÉRIQUE LATINE**

Pour suivre l'actualité de l'Amérique latine, n'hésitez pas à consulter le site, les réseaux sociaux et la revue de l'association France Amérique Latine.
<https://www.franceameriquelatine.org/>

Biden : les demi-mesures d'un

Alors que les élections de mi-mandat (*midterms*) du 8 novembre prochain se profilent, le maigre bilan du président Biden rend possible une défaite des démocrates face à un Parti républicain qui poursuit sa radicalisation à droite.



PHOTO : THE CONVERSATION

Le gouvernement de Biden a dû renoncer à faire passer le plan *Build Back Better* ou BBB (« reconstruire en mieux ») qui prévoyait 1 700 milliards d'investissement dans un objectif de relance suite à l'impact économique de la pandémie de Covid et de compétitivité accrue face au capitalisme chinois. Un plan voté par la Chambre des représentants mais bloqué par le Sénat à cause du positionnement de deux démocrates, J. Manchin et K. Sinema, davantage sous influence des milieux d'affaires et des grands chefs d'entreprise que leurs collègues et ralliés de fait aux élus républicains.

C'est donc un plan beaucoup plus modeste que le Président est parvenu à faire promulguer à la mi août dans un contexte de hausse généralisée et continue des prix (+ 9 % aux États-Unis) générée par les nombreuses déstabilisations du système de production et d'échange et la spéculation liées à la pandémie et à la guerre en Ukraine. L'*Inflation Reduction Act* (« loi de réduction de l'inflation ») annonce un investissement limité à 437 milliards de dollars et des recettes de 737 milliards, soit une réduction du déficit budgétaire de 300 milliards.

Pas de priorité pour les classes populaires

Moins ambitieuse en matière de protection sociale que BBB, cette nouvelle loi a pour priorité le combat contre le changement climatique, la réduction du coût des médicaments et la hausse de la taxation des grandes entreprises. Ainsi, les entreprises qui dégagent plus d'un milliard de revenus seront obligatoirement taxées à 15 %, peu importe la législation préexistante

sur les niches fiscales. Les rachats de leurs propres actions par les entreprises seront systématiquement taxés à 1 %, tandis que le budget du service fédéral des impôts est augmenté de 80 milliards pour fournir les ressources matérielles et humaines nécessaires à l'application de ces mesures.

Sur la santé, le financement des programmes de l'*Obamacare* pour les personnes ne bénéficiant pas de couverture maladie via leur employeur est renforcé pour permettre de baisser le coût de l'adhésion de 800 dollars par an. D'autre part, *Medicare*, l'assurance maladie pour tous et toutes les plus de 65 ans, assurera à ses bénéficiaires de ne pas payer plus de 4 000 dollars par an de reste à charge en 2024 et seulement 2 000 dollars dès 2025. *Medicare* met en place un dispositif de négociation directe contraignant avec les entreprises pharmaceutiques qui doit assurer une baisse significative du prix des médicaments, avec, par exemple, un prix maximum autorisé de 35 dollars par

mois dès 2023 pour l'insuline, qui coûte aujourd'hui entre 334 et 1 000 dollars par mois pour tout-e assuré-e.

Le plus gros de l'investissement – de 369 milliards – va cependant aux mesures en faveur de la lutte contre le dérèglement climatique et de l'économie d'énergie. Le but fixé est celui d'une réduction des émissions de carbone de 40 % d'ici 2030, notamment par des investissements dans la production d'énergie décarbonée, la création de neuf millions d'emplois dans ce secteur et des crédits d'impôt aux particuliers pour les inciter à investir dans les voitures électriques et la rénovation énergétique des logements.

Les résultats escomptés en matière de maîtrise de l'inflation laissent pourtant perplexe. Selon le bureau du budget du Congrès (Chambre des représentants et Sénat), une agence fédérale de cette instance, ce plan ne devrait en effet pas avoir de véritable impact sur l'inflation, mais seulement sur la réduction du déficit. Or la poursuite de l'inflation viendrait amoindrir

les gains déjà relatifs que ces mesures prétendent apporter à la partie de la population dont les revenus sont les moins élevés.

L'interventionnisme très limité du gouvernement de Biden en faveur des intérêts des classes populaires place aujourd'hui le président dans une situation compliquée. Ce dernier a passé les quasi deux dernières années au pouvoir à ménager les éléments les plus droitiers de sa majorité et plus



PHOTO : GETTY IMAGES

demi-mandat

largement la classe des millionnaires et milliardaires sans user de l'arme du décret présidentiel qui permet pourtant d'initier des réformes substantielles sans l'accord préalable du Congrès. Sa base électorale est donc faible, alors qu'une partie significative des Américain-es, ayant voté pour lui, est passée de l'attentisme à la résignation.

Motiver l'électorat démocrate

Pour conjurer la menace de l'abstention, Biden a opportunément annoncé quelques mesures symboliques pour l'électorat progressiste, comme l'interdiction des fusils d'assaut pour lutter contre le fléau des tueries de masse, en adoptant une posture offensive face à la NRA, le puissant lobby de défense des armes à feu, mais aussi l'exonération partielle des prêts étudiants. Les personnes devant rembourser ces prêts verront le total de leur reste à payer diminuer de 10 000 dollars, et même de 20 000 dollars pour une minorité d'entre elles ayant bénéficié de bourses fédérales pour leurs études supérieures. Cette mesure est l'aboutissement de la pression d'un mouvement social né il y a plus de dix ans sur le refus de rembourser son prêt étudiant. D'une certaine façon, elle est reconnue par les milieux de gauche comme une preuve que la lutte paie. Mais dans le même temps, elle déçoit les diplômé-es *millennials* (né-es entre 1981 et 1996) et les plus âgé-es des *gen-Z* (né-es entre 1997 et 2010), majoritairement écrasé-es sous le poids de la dette étudiante et qui attendaient une exonération beaucoup plus importante, voire totale, alors que la mesure de suspension de paiement de leur crédit débutée en avril 2020 avec la crise du Covid doit prendre fin en décembre 2022.

Si elle est jugée comme « trop peu, trop tard » par les premier-es concerné-es, le personnel politique républicain de son côté n'a pas hésité à instrumentaliser cette mesure au service d'une campagne démagogique, en la qualifiant d'extrémiste, illégitime et injuste, et en prétendant que les grand-es perdant-es étaient les contribuables aux revenus modestes qui n'avaient jamais fait d'études. La Maison Blanche a réagi en révélant le montant (très élevé) des exonérations récentes de prêts accordés par l'État fédéral à un nombre important d'élus républicain-es pour maintenir à flot leurs entreprises ou leurs commerces pendant la pandémie.

La rhétorique revancharde et faussement concernée par la situation des plus démunis est une forme de réponse

constante du Parti républicain face à chacune des annonces de Biden, peu importe son contenu, depuis le début de son mandat. La dernière convention du Parti républicain du Texas est même allée jusqu'à affirmer dans sa plateforme que l'élection du président démocrate n'était « pas légitime », ce qui correspond d'ailleurs à ce que pensent 70 % des électeur-trices du parti selon de multiples sondages. Les dernières avancées dans les enquêtes menées sur l'ancien président Trump, ayant notamment abouti à la perquisition de sa propriété en Floride pour récupérer des documents officiels qu'il avait illégalement conservés, sont interprétées par cette partie de la population comme le résultat d'un complot de « l'État profond » pour le neutraliser.



Plusieurs milliers de travailleuses et travailleurs américains ont participé aux rencontres *Labor Notes* à Chicago du 17 au 19 juin. Une réalité du renouveau syndical aux États-Unis, dont la victoire à Amazon est un des symboles!

Des élu-es républicain-es sont même allé-es jusqu'à attaquer le FBI et demander de couper son financement, chose impensable jusqu'à récemment.

Bien qu'ayant été écarté-es du pouvoir fédéral, les républicain-es peuvent se considérer en position de force depuis que leur stratégie à long terme d'infiltration des cours fédérales, jusqu'au niveau de la Cour suprême, par des juges acquis-es à leur cause, a abouti au renversement historique du jugement *Roe vs Wade* qui garantissait le droit à l'avortement sur l'ensemble du territoire états-unien depuis 1973.

Des mobilisations prometteuses

Mais cette victoire est sans doute à double tranchant. En effet, ce qui est considéré en dehors de leur camp comme un véritable

« coup judiciaire », un instrument pour imposer un « pouvoir minoritaire », a fortement mécontenté un nombre important d'Américain-es, et surtout d'Américaines, alors que l'attachement au droit à l'avortement est majoritaire dans l'ensemble de la population. Même dans l'État républicain du Kansas, le référendum proposant d'abolir ce droit a été massivement rejeté, aboutissant ainsi à une victoire des militantes *pro-choice* mobilisées. C'est ce genre de mobilisations, qui dépassent l'enjeu à court terme des *midterms*, qui permettront sans doute au final aux démocrates de conserver leur majorité au Congrès en novembre, le vote démocrate étant utilisé comme un bouclier anti-républicain.

À côté des mobilisations féministes, le

renouveau du syndicalisme est également une caractéristique incontournable de la situation, susceptible de renforcer la lutte immédiate contre les républicain-es et de nourrir le développement d'une gauche radicale à plus long terme : Starbucks, Amazon, les supermarchés Trader Joe... Les secteurs du service aux emplois précaires et mal rémunérés connaissent enfin une percée de syndicalisation prometteuse. La conférence du réseau *Labor Notes*, qui a maintenu un cadre de formation et de débat pour les syndicalistes combattifs pendant les heures sombres de l'ère néolibérale, s'est tenue mi juin avec un record de participant-es : 4 000 personnes (et des centaines qui ont dû être refusées par manque de place) prêtes à relever le défi de la reconstruction du syndicalisme américain. Une note d'espoir et un phénomène à suivre de très près. ●

GRÉGORY BEKHTARI

Avortement : l'enjeu de la maîtrise d

Le 24 juin dernier, la cour suprême des États-Unis a révoqué l'arrêt *Roe vs Wade* remettant en cause le droit constitutionnel des femmes à avorter. Cette révocation a été rendue possible par la nomination par Donald Trump de juges conservateur-trices, les rendant majoritaires. C'est un recul sans précédent qui met en péril le droit à la santé des femmes et des filles, mais aussi le droit à l'avortement ailleurs dans le monde. Aux USA, ce sont d'ores et déjà treize états qui en ont profité pour interdire ou fortement restreindre le droit à l'avortement, 21 millions d'états-uniennes (une femme sur trois) sont concernées.

Si les États-Unis sont au cœur de l'actualité, le droit à l'avortement est aussi attaqué en Europe à cause de politiques plus ou moins autoritaires.

En 2013, en Espagne, le gouvernement conservateur a tenté d'autoriser l'avortement uniquement en cas de viol ou pour la santé de la mère.

En 2015, sous la pression du mouvement « Pour le droit à naître », le Portugal a mis fin au remboursement de l'interruption volontaire de grossesse (IVG).

En 2020, en Pologne, sous l'influence du pouvoir ultra conservateur et de l'église polonaise, le droit à l'avortement a encore été réduit en l'interdisant même en cas de malformation du fœtus.

La Maltaise Roberta Metsola, militante anti avortement, a été élue à la tête du Parlement européen ! En Andorre et à Monaco, l'avortement est encore interdit.

Les femmes des Philippines, du Laos, d'Égypte, du Congo, du Sénégal, de Haïti, du Honduras, du Nicaragua et tant d'autres n'ont pas accès à un avortement légal. Au Salvador, des femmes sont en prison parce qu'elles ont fait des fausses couches et



Des militantes pour le droit à l'avortement réagissent à l'annonce de l'invalidation de l'arrêt *Roe c. Wade* par la Cour suprême.

PHOTO : GETTY IMAGES / ANNA MONYEMAKER

sont soupçonnées d'avortement. Le Brésil, l'Afghanistan et bien d'autres imposent des restrictions drastiques... 47 000 femmes décèdent chaque année dans le monde à la suite d'un avortement non médicalisé.

En France, le délai légal de recours à l'IVG est passé de 12 à 14 semaines, mais entre l'Assemblée nationale et le Sénat, les débats ont duré deux ans et demi et la proposition de loi est passée sans l'accord

de l'exécutif qui était réticent à le prolonger même pendant le confinement. Le Parlement a en revanche refusé de supprimer la double clause de conscience spécifique à l'IVG.

Des député-es LR avaient justifié leur opposition au texte au nom du « droit de l'enfant à naître » et Emmanuel Macron avait pris position en arguant que l'avortement était « plus traumatisant dans ces délais là » (sic).

Dominer, contrôler

Le contrôle du corps des femmes est au cœur de la domination masculine et des inégalités femmes hommes. Le droit à l'avortement est un symbole qui, s'il est remis en cause, est une première marche pour d'autres attaques : l'accès à la contraception d'urgence notamment, puis à toute la contraception.

« Réduites à leur fonction de procréatrices, les femmes sont devenues un objet d'échange entre les hommes pour qu'ils se garantissent la possibilité d'avoir des fils. Toute une autre série de mesures ont ensuite instauré la « domination masculine » : privation de libertés, privation de l'accès au savoir et privation d'accès à toute fonction d'autorité » (Françoise Héritier).

En Floride, en août 2022, une jeune femme s'est vu refuser sa demande d'avortement parce qu'elle a été jugée trop

L'avortement est défini comme un droit humain fondamental et inaliénable dans plusieurs textes internationaux, dont la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes de 1979, la Conférence internationale sur la population et le développement de 1994 et la Déclaration et le Programme d'action de Pékin de 1995.

Pourtant, le Fonds des Nations unies pour la population (UNFPA) indiquait, dans son rapport *Mon corps m'appartient. Revendiquer le droit à l'autonomie et à l'autodétermination* portant sur cinquante-sept pays dans le monde, que « seule la moitié des adolescentes et des femmes peuvent prendre leurs propres décisions en matière d'autonomie et d'intégrité corporelles ». L'Organisation mondiale de la santé estime en effet à 121 millions le nombre de grossesses non désirées dans le monde chaque année. Le *Center for Reproductive Rights* souligne, quant à lui, que près de 700 millions de femmes vivent dans un pays où les lois en matière d'avortement sont restrictives. Enfin, une étude du *Guttmacher Institute* précise que 45 % des interruptions volontaires de grossesse (IVG) réalisées le sont dans des conditions dangereuses pour les femmes

Le corps des femmes



immature par un juge (trop immature pour avorter mais assez pour devenir mère !).

Mobiliser, ici aussi !

Face à ces attaques, à chaque fois, les femmes se sont mobilisé-es et des mouvements de solidarité se sont créés. En Espagne, elles ont réussi à faire reculer le gouvernement. En Pologne, des centaines de milliers de personnes étaient descendues dans la rue dans tout le pays.

Aux États-Unis aussi, les résistances s'organisent. Des manifestations importantes ont eu lieu dans les villes du pays avant et après la décision de la Cour suprême. Aujourd'hui se pose la question de l'organisation sur le territoire des États-Unis d'une résistance qui permette d'envisager des solutions pour celles qui ont besoin d'une IVG.

Des sites ont mis en place des stratégies pour permettre l'envoi de pilules abortives aux femmes qui le souhaitent. Des États démocrates essaient d'ouvrir l'accès à

À PROPOS DES AFFICHES DU PLANNING FAMILIAL

En plein mois d'août, le Planning familial a été la cible d'attaques de l'extrême-droite concernant une des affiches de leur campagne actuelle. Ces attaques transphobes et ciblées envers une association d'éducation populaire qui joue un rôle majeur dans l'éducation à l'égalité filles-garçons et lutte pour les droits des femmes à disposer de leur corps sont inacceptables. Cette extrême droite qui a manifesté contre le PACS, l'allongement des délais de l'IVG, le mariage pour tous et toutes les réformes permettant de lutter contre les discriminations, il faut la combattre ! Et surtout, elle doit rester hors de nos luttes, celles que nous avons menées et celles à venir car si les droits des femmes régressent à travers le monde, c'est à cause de ce qu'elle transmet comme idéologie réactionnaire. Le Planning familial est de nouveau attaqué de façon violente par l'extrême-droite pour ce qu'il représente en tant que défenseur des droits des femmes et des personnes LBGTQI+. Dans la période de turbulences que nous traversons, il doit avoir notre soutien.

Sans les confondre avec les attaques de l'extrême droite, les divergences actuelles dans le mouvement féministe sont réelles. La période voit aussi, en grande partie sur les réseaux sociaux, mais aussi dans des lieux de lutte, des débats, d'une violence importante, qui existaient bien avant la publication de cette affiche : les débats sur les questions de sexe et de genre, sur la place du biologique et de la construction sociale, pour paraphraser F. Héritier, de la valence différentielle des sexes.

De débats sereins, il n'y en a clairement pas et pourtant ils seraient nécessaires. Les anathèmes sont nombreux et les violences également. Des attaques qui conduiraient à affaiblir le Planning seraient une source de régression du mouvement féministe.

L'enjeu actuel est de comprendre pourquoi, en écartant les arguments, la question de la transexualité, des questions transgenres sont, parmi d'autres, mais de façon plus prégnante encore aujourd'hui, au cœur des débats actuels.

l'IVG à des femmes qui ne viennent pas de leur État. Les habitant-es du Kansas, un État conservateur, ont rejeté, par référendum, une proposition visant à supprimer le droit à l'IVG dans la Constitution de leur État.

Partout dans le monde, des mobilisations ont eu lieu en soutien aux femmes états-

uniennes mais aussi aux femmes, ailleurs dans le monde, privées de ce droit ou pour lesquelles il est remis en cause.

Des associations tentent de donner l'accès à l'IVG aux femmes qui n'y ont pas droit, comme le fait *Women on Waves*, bateau basé dans les eaux internationales pour y accueillir des femmes de pays n'autorisant pas l'avortement.

En France, le collectif « Avortement en Europe, les femmes décident » dont la FSU est partie prenante avec les associations féministes, d'autres organisations syndicales et des partis politiques, a déjà organisé plusieurs rassemblements à Paris. Des rassemblements ont aussi eu lieu dans plusieurs départements.

Dans ce contexte, il s'agit maintenant de préparer les mobilisations pour la journée internationale pour le droit à l'avortement, le 28 septembre, qui devrait être le point de départ d'une campagne internationale pour les droits des femmes à disposer de leur corps. Des mobilisations locales, au plus près de celles qui en ont besoin, qui subissent le manque de centres IVG et de moyens, seront nécessaires et nous, syndicalistes féministes, devons nous attacher à construire cette mobilisation autant que celles qui ont lieu dans la même période. ●

AMANDINE CORMIER ET
INGRID DARROMAN



© AVORTEMENTENEUROPE/FACEBOOK

Campagne de défense du droit à l'avortement en Europe. En France, un projet de loi pour prolonger le délai de 12 à 14 semaines a été adopté par le Parlement le 23 février 2022. Ce délai est de 24 semaines au Royaume-Uni, 18 en Suède et 14 en Espagne.

Saga judéo-algérienne

Une fête de famille est l'occasion pour Samuel, alter égo régulier de l'auteur, d'évoquer l'histoire de sa famille maternelle.

Le livre est organisé en neuf parties, autant qu'il y a de branches au chandelier familial dont on prétend volontiers qu'il remonte aux temps très lointains de la Kahina, reine berbère rétive à la conquête arabe, dont la famille prétend descendre. Certes, son histoire ne se détache guère du mythe, une de ses multiples versions fait d'elle une convertie au judaïsme. Le récit des origines est cultivé dans la famille de Samuel de la même manière que les nations cultivent le leur : avec emphase souvent, exagération parfois et des certitudes bien fragiles que révèle la pluralité des versions, autant que la ferveur placée en telle ou telle d'entre elles.

Il n'en reste pas moins que le récit est balisé en chacune des neuf étapes de cette véritable saga par des événements décisifs de l'histoire de la communauté juive algérienne, à commencer par l'arrivée des Français-es qui bouleversera l'équilibre dont relevaient les relations entre juifs et juives et musulman-es, qui procédaient pour l'essentiel du même univers culturel. Le décret Crémieux, qui accorde en 1870 la nationalité française aux juifs et juives indigènes, constitue à bien des égards « l'origine des emmerdements » comme le dit l'un des personnages (l'oncle Alain). Les événements semblent lui avoir donné raison. Sur fond d'explosion de l'antisémitisme qu'il n'a en rien entamé, le décret marque le début d'un processus lent mais irréversible de francisation de la communauté, au prix du déracinement quand viendra l'indépendance.

Le tragique de cette histoire n'empêche nullement de côtoyer la farce, constamment présente dans ce livre où l'on croise

nombre de personnages truculent-es, un rabbin (forcément prophétique, des femmes qui ont la fâcheuse habitude de naître les jours de déclaration de guerre quand la naissance des hommes accompagne la construction de ponts au-dessus des abîmes qui cernent la ville de Constantine, un grand-oncle qui se promène avec pour animal de compagnie un caméléon, une grand-mère analphabète et conteuse de l'histoire familiale, gardienne de traditions mais volontiers agnostique... Le narrateur lui-même n'échappe pas à cette dimension tragi-comique, quand il vient chercher ses origines en Algérie non sans courir après une hypothétique relation amoureuse avec Djamila, jeune femme étudiante en France et activiste en Algérie ou encore quand il avoue son malaise alors qu'il est allé à la rencontre de sa tante installée dans une colonie israélienne.

« Le réel est le meilleur des romanciers » confie Samuel au détour d'une anecdote improbable comme pour justifier le projet littéraire de l'auteur.

De quoi s'agit-il au fond, se surprend-on à s'interroger ? Se réconcilier avec cette insupportable *smala* ? « Consoler [sa] tribu d'avoir tout perdu », comme prophétisait jadis la grand mère Baya-Reine, véritable héroïne de ce récit baroque ? Affronter la fragilité d'une identité toujours trop mouvante et plurielle ? Ou simplement continuer de raconter des histoires comme le faisait enfant Samuel à propos d'un pays qui n'existe pas, ce qui n'est au fond pas très différent.

Nul besoin de trancher pour lire *Les Méditerranéennes*, fresque bigarrée et foisonnante, avec bonheur et jubilation. ●

STÉPHANE MOULAIN

➤ Emmanuel Ruben, *Les Méditerranéennes*, Stock.



Retour sur les pirates de l'air



Il y a quelques années, Sylvain Pattieu avait raconté en une sorte de récit littéraire l'histoire d'un couple d'Afro-Américain-es qui n'a pas trouvé d'autre moyen que de détourner un avion pour fuir les États-Unis et ses ghettos. Cette fois, c'est en historien que l'auteur revient plus longuement sur cette histoire étonnante.

Il revient sur le contexte de l'enfance et la jeunesse de Jean et Melvin, marquée par le mouvement des droits civiques et la réelle amélioration de la situation des Noir-es qu'elle entraîna, mais qui ne

comblait pas la légitime soif d'égalité que ressentent nombre d'entre elles et eux, sur les campus notamment. Parmi eux, Melvin et Jean. Devenu-es clandestin-es après la désertion de Melvin pour échapper à la guerre du Vietnam, le couple finit par se réfugier à Alger avec trois autres comparses devenu-es comme eux

pirates de l'air. Haut lieu du non-alignement et du tiers-mondisme au cours de la guerre froide, Alger était alors auréolée de la victoire encore récente par laquelle le pays avait obtenu son indépendance. Les *Black Panthers* y avaient un bureau. Leur rencontre fut une cruelle désillusion, le parti était alors en pleine crise.

Le récit des petites intrigues dans laquelle le petit groupe se trouva plongé et des multiples malentendus qui jalonnèrent leur séjour algérien est particulièrement intéressant, de même que celui de leur exfiltration en France par l'intermédiaire du réseau Curiel. Installé-es en Normandie, Melvin et Jean y deviendront des travailleurs sociaux respecté-es dans un quartier populaire de Caen.

L'analyse de ce parcours, au-delà de son caractère incroyable, est aussi une invitation à réfléchir au phénomène de racialisation dont le couple a été victime, « phénomène complexe, non réductible à la simple binarité blanc-noir », qui connaît de fortes fluctuations en fonction des lieux (villes, quartiers, pays) et du statut social. Une bien belle page d'histoire politique et sociale. ●

STÉPHANE MOULAIN

➤ Sylvain Pattieu, *Panthers et pirates. Des afro-Américains entre lutte des classes et Black Power*, La Découverte.

Le polar croate de Jurica Paviči

L'eau rouge, publié l'an dernier, réussissait le tour de force d'évoquer la guerre qui a déchiré l'ex-Yougoslavie sans jamais la mettre en scène, obscurcie qu'elle était par un drame familial : la disparition de Sylva, 17 ans, qui déchire la famille et donne au frère la possibilité de retrouver sa sœur. Après avoir parcouru une partie du monde alors que son pays se déchire, sa quête se termine par une découverte policière attendue et étrange tout à la fois. C'était la découverte en France d'un auteur déjà reconnu dans son pays.

La femme du deuxième étage, cette année, creuse un autre filon de la littérature policière, le thriller, l'étude de caractère, le portrait d'une femme empoisonneuse, en prison au moment où le fil de cette vie commence. Les personnages évoluent en huis clos. En dehors des deux appartements et



la prison, l'auteur veut donner l'impression que le reste du monde n'existe plus, sauf dans le rejet de la condamnée et de sa famille, sa mère en l'occurrence qui fuit la ville de Split, décrite à deux moments dans ses changements et ses constantes. L'auteur réussit à donner cette sensation d'enfermement. Il arrive que l'ennui gagne à force de lassitude qui semble habiter Bruna empêchée de prendre son destin en mains. La pression de l'entourage est pesante et empêche tout développement personnel. La prison est ressentie paradoxalement comme une libération par son rythme régulier, prévisible. ●

➤ **Jurica Paviči, *L'eau rouge* et *La femme du deuxième étage*, traduits par Olivier Lannuzel, Éditions Agullo.**



Portrait d'une firme néo-libérale sous Reagan



Queens Gangsta est une histoire de détournement. Un détournement ironique de l'idéologie néo-libérale à la Reagan pour le trafic de drogue. Autrement dit : comment faire fortune quand on est Noir-e aux États-Unis, à New York plus précisément, qu'on vit dans un quartier « défavorisé » – le Queens et plus précisément South Jamaica – en butte aux effets de la politique anti sociale de Reagan qui accroît la pauvreté ? Preme – pour Supreme – et Prince, son neveu, prennent l'exemple de la firme assoiffée de profit qui vend de la merde

aux pauvres, pour construire leur trafic. C'est le temps, dans ce milieu des années 1980, du crack, la drogue du pauvre. Ils deviennent riches, créant des emplois pour tout le quartier et sa population attachée au trafic qui leur permet de survivre. Grande idée !

Karim Madani raconte l'aventure des deux initiateurs, capitalistes dans l'âme qui auraient pu devenir capitaines d'industrie s'ils avaient été Blancs. Dans un premier temps, la police se désintéresse de ces trafiquants, de ces règlements de comptes entre Noirs, mais la puissance de l'entreprise devient telle qu'il faut sévir contre ces Noirs un peu trop arrogants qui se permettent même de tuer un flic blanc.

L'aventure se termine à la fin des années 1980, en prison. Il reste un goût amer pour toute cette jeunesse perdue dans une ville qui ne reconnaît pas au même titre toutes ses populations, d'un pays où règne encore la ségrégation raciale. L'auteur s'agite autour de ces contradictions : la valorisation d'un projet qui provoque la mort de jeunes gens, la perte de toutes ces vies vouées à la destruction et la mise en cause de politiques incapables de favoriser certaines compétences à cause de la couleur de la peau. Un réquisitoire contre toutes les remises en cause à la fois des acquis sociaux et des libertés démocratiques. ●

➤ **Karim Madani, *Queen Gansta*, Rivages/Noir.**

« Espionnage », une nouvelle collection « Noire »

Inaugurer cette collection avec *Des hommes sans nom* mettant en scène une femme espion, Victoire Le Lidec, de sa formation à sa première infiltration dans les réseaux de Daesh en 2017, est une bonne façon d'entrer dans cet univers. Analyste à la Direction Générale de la Sécurité Extérieure, elle conçoit des plans pour infiltrer cette organisation, notamment une formation de femmes capables de participer à des attentats.

Hubert Maury et Marc Victor, l'un ex-casque bleu, l'autre journaliste, ont uni leurs compétences

pour construire ce roman qui s'appuie sur des données géopolitiques et des situations vraisemblables. Ils projettent leur héroïne et son instructeur, Nicolaï Kozel, dans ce monde étrange de faux-semblants, de guerre des services secrets, des politiques des différents Etats où le secret règne en maître pour dessiner l'envers du décor. ●

Une réussite.

➤ **Maury-Victor, *Des hommes sans nom*, Gallimard.**



RENTRÉE SOCIALE INÉDITE SOUS DOUBLE URGENCE

La rentrée sociale ne peut s'envisager comme d'habitude pour le syndicalisme avec une urgence sociale qui percute l'urgence écologique et un pouvoir figé dans le libéralisme. Grève interpro le 29 septembre mais également construction de convergences avec les forces politiques et associatives.

Peu après des élections législatives bouleversant le paysage politique, la rentrée sociale se déroule sous le signe d'une double urgence, écologique et sociale. Tout d'abord, répondre à la vive urgence sociale suite à la forte inflation touchant très durement les classes populaires à travers notamment l'envolée des prix de l'alimentation et de l'énergie. Cela appuie et démontre, si besoin, la nécessité d'une augmentation massive des salaires et des minima sociaux pour permettre à l'ensemble de la population de vivre dignement. Pour le moment, ce sont globalement les salarié-es, les chômeurs-euses les retraité-es, les précaires et les étudiant-es... qui paient le coût de l'inflation en subissant une diminution de leurs revenus réels, tandis que les profits des entreprises s'envolent, comme l'illustre le record atteint par les dividendes de celles du CAC 40. Imposer une profonde réforme fiscale pour partager les richesses est bien un des enjeux forts de la rentrée, illustré notamment à travers le débat autour d'une taxe sur les superprofits.

Écologie et social dans un même élan

Ensuite, tout au long de l'été, les conséquences de la sécheresse ont illustré l'urgence climatique et donc la nécessité de rompre radicalement avec le modèle de société productiviste actuel. Une urgence qui résonne avec la première tant les liens sont ténus entre fin du monde et fin du mois. Il s'agit bien d'avancer vers le droit de toutes et tous à une existence digne dans un monde écologiquement viable et socialement juste. Pas vraiment une simple affaire de « pouvoir d'achat » pour assouvir une surconsommation frénétique... De quoi bousculer le mouvement syndical pour qui il devient indispensable de s'emparer des deux dimensions, sociale et écologique, dans un même élan.

De son côté, et sans surprises, le gouvernement apporte, au mieux, des réponses très parcellaires, inadaptées et libérales à cette double urgence.

La loi votée cet été poursuit la politique des petits chèques et des aides non ciblées socialement pour contenir les prix de l'énergie, tout en refusant à la fois une hausse généralisée des salaires et toute idée de taxation des profits. L'écologie se limite aux petits gestes et à une responsabilisation individuelle, bien davantage guidés par la pénurie à venir de gaz que par la nécessité d'une bifurcation.

Le pouvoir institue à dessein une confusion entre « fin de l'abondance » et austérité pour tenter de faire passer cette dernière comme incontournable et éluder ainsi toute visée vers une sobriété

partagée fondée sur le principe de justice. Le gouvernement lance ainsi dès à présent une nouvelle réforme de l'assurance-chômage qui diminue encore les droits des sans-emploi, il entend poursuivre la libéralisation des services publics et notamment de l'école, gesticule autour d'un nouvel objet communicationnel avec le conseil national de la refondation et projette toujours un recul de l'âge de départ en retraite dès l'été prochain...

Le 29 septembre et après

Face à l'indigence qui frappe et aux régressions qui s'ajoutent, les tâches qui incombent au mouvement syndical sont d'importance. Une date de mobilisation interprofessionnelle est, dès à présent, posée avec la grève du 29 septembre. La grève réussie de la SNCF au début de l'été est un point d'appui, notamment pour l'éducation ou la santé qui sont confrontées au même schéma dévastateur d'un déclasserment professionnel bien plus large que la seule question salariale conduisant à une forte crise de recrutement.

Et comme l'urgence climatique percute l'urgence sociale, la nécessité d'une profonde bifurcation écologique oblige le syndicalisme, et plus largement le mouvement social, à construire des mobilisations permettant une large convergence autour de cette double urgence. C'est le sens des échanges entre les organisations syndicales (CGT, FSU, Solidaires, Confédération paysanne et Unef), des associations (Attac, Oxfam...) et de partis politiques. Pour le moment, l'organisation de manifestations communes mi-octobre n'a pu aboutir. Néanmoins, toutes les organisations s'accordent sur la nécessité de poursuivre cette coordination inédite pour débattre, analyser et construire ensemble dans la durée un processus de mobilisation face à la politique sociale et climatique menée par ce gouvernement.

Cette double urgence impose au mouvement social de revisiter son rapport au politique sans rien enlever à son indépendance.

Au-delà de la grève du 29 septembre et de mobilisations larges à construire pour l'urgence sociale et écologique, il s'agit d'ores et déjà pour le syndicalisme d'oser se projeter sur la façon de poursuivre en menant une campagne au long cours pour gagner. En surmontant à la fois les difficultés liées à l'exacerbation de la concurrence syndicale pendant la période d'élections professionnelles dans la fonction publique et celles découlant d'une co-construction de mobilisations peu habituelles avec des forces politiques. Une campagne complexe et compliquée mais indispensable. ●

ARNAUD MALAÏSÉ

**GRÈVE
INTERPRO
29/09**